

DEUXIÈME TOME.

1755.—M. Braddock, après avoir donné ses ordres* pour le siège de Beauséjour, résolut d'aller lui-même chasser les François du fort Duquesne : il s'étoit fait instruire de sa situation et des forces qu'on pouvoit lui opposer ; il traversa avec peine les montagnes, et enfin arriva sur le bord de l'Ohio. Le Marquis Duquesne, qui ignoroit ses mouvemens, du moins pensoit-il que la déclaration de la guerre en précéderoit les effets ;—ainsi les forces du côté de la Belle-Rivière n'étoient point suffisantes pour s'opposer à une armée aussi considérable qu'étoit celle du Général Anglois.†

Le Commandant du fort Duquesne avoit engagé les nations à le venir voir et à écouter la voix de leur père : il s'y en étoit rendu un grand nombre. M. Braddock, qui comptoit n'avoir affaire qu'à un petit nombre de François, marchoit tranquillement ; les François l'ayant appris, résolurent avec les Sauvages de les attaquer dans les bois ; M. de Beaujeu sortit du fort à leur tête ; il alla se poster dans les bois et broussailles, par où il falloit que l'armée de M. Braddock passât ; il l'attaqua à l'improviste ;—le cri affreux des Sauvages, leurs figures étonnantes, étant nuds et peints de différentes couleurs,—intimidèrent les Anglois ;—cependant, ils firent une décharge dont fut tué M. de Beaujeu ; M. Dumas prit aussitôt le commandement, et animant les Canadiens et

* Voir page 43.

† A son départ de Will's Creek, (aux sources de la rivière Potomac, où le Fort Cumberland fut bâti,) le 10 Juin, l'armée du Général Braddock consistait en 2,200 hommes.



No 5.

FORT ST. FREDERIC

See Page 53

les Sauvages, fit plier les troupes de M. Braddock, qui fit ce qu'il put pour rétablir le combat, et leur ôter la peur que leur inspiroient les Sauvages; enfin quelques Sauvages ayant sauté sur eux le cassetête à la main,—les Anglois commencèrent à fuir; les Sauvages les poursuivirent, et en tuèrent un très-grand nombre. M. Braddock perdit aussi la vie,* et ses équipages furent pillés.†

Dumas, content de cette victoire, à laquelle il ne s'attendoit pas, se replia sur le fort, et apprit à M. le Marquis cette nouvelle, qui balança la prise de Beauséjour: je ne me suis pas beaucoup étendu sur cette action, parce qu'elle a été imprimée. Cette victoire alarma avec raison les provinces Angloises, qui craignirent que les Sauvages ne vinssent dévaster leur pays,—ce qui arriva malgré les précautions qu'ils avoient prises.

La Cour de France n'avoit point ignoré le départ de M. Braddock; elle envoya pour lui résister le Baron de Dieskau, Officier Saxon, qui s'étoit distingué sous M. le Maréchal de Saxe; et elle lui donna quelques troupes; ses instructions portoient de s'aboucher, pour toutes les opérations militaires, avec le Marquis Duquesne, et de suivre ses ordres.

M. de Dieskau, arrivé en Canada,‡ se concerta avec le Général; les ennemis commandés par M. Abercromby sembloient menacer les frontières du côté du Fort St. Frédéric.§

Le Fort St. Frédéric || est situé sur la rive méridionale du Lac Champlain; il étoit bâti en pierre, flanqué de quatre

* Il mourut dans le camp du Colonel Dunbar qui s'avançoit avec le reste des troupes et les bagages, qui se trouvoient à dix ou douze lieues en arrière.

† Cette bataille eut lieu le 9 Juillet, 1755, à trois lieues du Fort Duquesne; c'est, sans doute, dans cette occasion, que tombèrent entre les mains des François les instructions du Général Braddock, avec sa correspondance et autres documens que le Gouvernement François fit publier plus tard (en 1756) avec le Mémoire du Duc de Choiseul.

‡ Vers la fin de Mai, ou au commencement de Juin, 1755.

§ Nommé ensuite par les Anglois *Crown Point*.

|| Plan No. 5.

bastions, dont une tour en composoit un ; il étoit battu par des éminences, sur lesquelles il auroit fallu précisément le construire ; et il avoit parmi les Anglois plus de réputation qu'il n'étoit à craindre, puisqu'il ne pouvoit défendre la navigation sur le Lac ni l'entrée de la Colonie de ce côté,—objets qui sembloient avoir déterminé l'érection de ce fort : il est vrai que de cette place, pour aller à Orange, le pays étoit couvert de bois entrecoupé de montagnes, ce qui en rendoit l'approche difficile pour une armée, surtout quand elle avoit de l'artillerie : M. de la Jonquière y avoit mis pour Commandant un Capitaine de troupes de la Colonie nommé de Lusignan, homme extrêmement intéressé, sans aucune expérience.

On avoit appris à Montréal que les ennemis s'assembloient à Orange, et à un endroit nommé Lidius,*—du nom d'un commerçant qui s'y étoit établi, et qui y étoit devenu riche par son commerce de castor et de pelleteries avec les Sauvages et les Canadiens ; qu'ils en avoient fait un poste de retraite, et s'étoient avancés vers le Lac St. Sacrement,† afin de couvrir leurs frontières de ce côté.

Les grandes forces qu'ils y avoient,‡ faisoient craindre avec raison à M. le Marquis Duquesne qu'ils n'en voulussent au Fort St. Frédéric : le Baron de Dieskau y fut donc envoyé avec 3,000 hommes de troupes de France, de la Colonie, et des Canadiens ; l'affaire de la Belle-Rivière nous ayant rendus considérables parmi les Sauvages, il en étoit venu à notre secours un nombre assez considérable, que le Général joignit à ses ordres ; sous les ordres du S. Le Gardeur de St. Pierre,—

* Sur la rive gauche de la Rivière Hudson, à environ treize lieues plus haut qu'Albany.

† Aujourd'hui *Lake George*.

‡ A la fin de Juillet, les troupes Angloises et Provinciales rassemblées au Portage, entre la rivière d'Hudson et le Lac St. Sacrement (*Lake George*) se montoient à plus de 5,000 hommes. (Voir *Holmes's American Annals*, vol. 2.)

Capitaine accrédité parmi eux, et qu'ils regardoient comme un homme extraordinaire par la présence d'esprit avec laquelle il s'étoit souvent tiré d'affaire avec ceux d'entre eux qui avoient attenté à sa vie, et qu'il avoit obligés de s'humilier devant lui.

Le Baron de Dieskau, arrivé au Fort de St. Frédéric, ayant appris que les ennemis s'avançoient de son côté,—qu'ils attendoient encore des nouvelles forces,—et qu'ils se retranchoient,—résolus de les attaquer avant qu'ils fussent tous joints ; et comme il ne se fioit pas moins à la valeur des Canadiens qu'en celle de ses troupes, il partagea sa petite armée en deux, et en laissa la moitié pour couvrir le Fort St. Frédéric et la Colonie, en cas de malheur,—et marcha avec le reste* vers le retranchement.

Les Canadiens pensoient que la victoire devoit les suivre partout, et qu'ils l'avoient enchaînée à leur parti : cependant ils blâmèrent la conduite du Général, s'imaginant que lorsqu'on alloit attaquer un ennemi, on ne devoit prendre aucune précaution, persuadés qu'on seroit victorieux. D'ailleurs les Capitaines de la Colonie qui avoient été en possession jusqu'alors de commander les petites armées, regardoient comme un passe-droit que la Cour eût envoyé un Général : ils ne s'apercevoient pas que le genre de guerre que l'on commençoit étoit bien différent de celui qu'on avoit suivi jusqu'alors, qui consistoit à partir en secret et aller surprendre un petit fort, ou un petit détachement, ou faire quelques habitans prisonniers, et s'en révenir tout de suite, ce qui n'étoit proprement que la petite guerre de l'Europe : le système du Marquis Duquesne, n'étoit pas de faire une guerre directement offensive,—mais défensive ; cependant la force armée

* Il avoit près de 2,000 hommes. (Voir *Holmes's Annals*, vol. 2.) Mais M. Smith, (*Hist. de N. York*, vol. 2, p. 220,) dit qu'il n'avoit que 200 hommes de troupes, 600 Canadiens et 600 Sauvages.

que les Anglois assembloient lui faisoit douter de pouvoir résister; ce qui déterminâ le Baron de Dieskau à lui faire part de son projet, à quoi ce Général accéda, d'autant mieux, qu'en détruisant ce retranchement c'étoit déconcerter les projets de l'ennemi, et remplir les vues qu'il avoit.

M. Dieskau se mit donc en chemin* avec quinze cents hommes et des Sauvages; il tint sa marche secrète et la précipita; il rencontra un parti de 300† hommes, et le laissa à la discrétion des Sauvages qui l'eurent bientôt expédié: les Officiers Canadiens insistèrent alors auprès de lui pour aller attaquer le Fort Lidius, plutôt que les retranchemens qui étoient défendus par de l'Artillerie. M. le Baron de Dieskau, qui sentoit l'importance de détruire les forces de l'ennemi, plutôt qu'un mauvais fort, n'écouta point leurs raisons, et leur ordonna de le suivre; et craignant que quelqu'un du parti qu'on avoit détruit ne fût échappé, et portât la nouvelle de son approche aux retranchemens dont il étoit proche, il y courut, croyant être suivi par toute l'armée, et que chacun observeroit l'ordre d'attaque qu'il avoit donné,—et sans faire reposer son monde il fit attaquer: quelques soldats de troupes de terre entrèrent dans les retranchemens; Dieskau s'aperçut que l'ennemi pensoit à se retirer, il donna des ordres au S. de Montreuil, qui faisoit fonction de Major Général, de faire avancer; les Officiers de la Colonie, mécontents et peu accoutumés d'être menés si fièrement, n'exécutèrent point ses ordres;—en vain le Baron de Dieskau leur donna-t-il l'exemple de la valeur; blessé de plusieurs coups, il se fit porter contre un arbre, la tête tournée du côté

* Il remonta en bateaux jusqu'à la Baie du Sud (*South Bay*) un peu plus haut que l'endroit nommé à présent *Whitehall*. De là il se dirigea sur le Portage. Sa route est désignée (ainsi que le lieu de sa défaite) sur une Carte dans la Bibliothèque de la Société Lit. et Hist. de Québec.

† Il y avoit au moins 1,000 hommes. (Voir les ouvrages ci-dessus cités.) On y verra aussi, de même que dans l'Histoire du Canada par M. W. Smith, (vol. 1, p. 234,) un récit plus exact des mouvemens des troupes Angloises.

de l'ennemi, et les anima à combattre ; il fut lui-même lâchement abandonné, les troupes et les Canadiens s'enfuirent, et vinrent sans ordre se rejoindre au Fort St. Frédéric.

On attribua cette retraite au peu de bravoure du S. de Montreuil, et à la mésintelligence qui existoit entre les troupes et les Canadiens,—surtout aux principaux Officiers Canadiens qui pensoient que la Cour leur abandonneroit le principal commandement des troupes, comme les seuls capables de commander dans le pays ; cependant le peu de monde qui attaqua, le fit avec tant de vigueur que si le combat eût continué et que le reste eût donné, les ennemis auroient été contraints d'abandonner leurs retranchemens ;—c'est ce dont ils sont convenus.

Après la retraite, les Anglois firent chercher M. le Baron de Dieskau et le comblèrent d'éloges et de politesses, et le firent transporter à Boston, d'où il a repassé en France.

Le Marquis Duquesne, qui dès l'année auparavant avoit demandé son rappel, fut relevé cette année par M. le Marquis de Vaudreuil Cavagnal.*

Quoiqu'il eût conduit heureusement les affaires du Roy,—donné de la gloire à ses armes,—pourvu sagement à toutes les parties de la Colonie, et y eût rétabli plus d'ordre qu'il n'y en avoit eu jusqu'alors, il ne fut point regretté ; le triste état où la Colonie étoit déjà réduite, et plus que-tout cela, l'inconstance naturelle de la nation, fit regarder son départ avec plaisir.

Le Marquis Duquesne étoit d'une famille que la valeur avoit élevée aux plus hauts emplois de la Marine ; il étoit d'une taille au-dessus de la médiocre,—bien fait,—et avoit de l'esprit ; il étoit fier et hautain, et ne souffroit pas qu'on manquât impunément à ses ordres : sa fierté néanmoins

* Sa commission fut enregistrée à Québec le 10 Juillet, 1755

cédoit au sexe,—dont il se fit aimer ;—mais on ne s'est point aperçu que l'amour lui eût fait faire des fautes considérables ; comme il avoit peu de bien, il chercha à s'en procurer ; mais ce ne fut jamais par des voies criantes ; son mérite ne fut connu, et on ne le regretta que lorsque son successeur eût fait assez de fautes pour faire dire que si le Marquis Duquesne eut commandé on eût réussi.

Pierre François Rigaud de Vaudreuil, troisième fils de Philippe, mort à Québec, avoit servi sous le gouvernement de son père dans la Colonie ; il étoit passé au gouvernement de la Louisiane : après bien des sollicitations qu'il fit et fit faire en sa faveur, il fut nommé pour remplacer M. le Marquis Duquesne. Aucun de ses prédécesseurs ne prit possession de son gouvernement avec autant d'agrément que lui : tous les Canadiens le désiroient et accouroient pour voir leur compatriote : les complimens qu'il reçut se ressentirent de la joie qu'on avoit de le voir, et de l'espoir qu'on avoit qu'il feroit succéder au temps malheureux qu'on avoit passé jusqu'alors, ces jours fortunés qu'on se rappeloit sous le gouvernement de son père.

La Colonie étoit depuis deux ans dans un triste état par rapport au comestible et au commerce ; elle ne pouvoit pas suffire à sa propre subsistance,—tant par le peu de ménagement que l'on gardoit dans les distributions que par les menées secrètes et les ressorts que l'on faisoit jouer pour s'emparer de tout.

Le public ignorant attribuoit la rareté du comestible à ce que les habitans, étant en campagne, ne pouvoient faire valoir leurs terres, et que les créatures de l'Intendant en enlevoient de grandes quantités, qu'ils faisoient passer aux Isles ; ce dernier article étoit vrai, et sur les représentations que l'on fit, le Général et l'Intendant rendirent une ordonnance qui

défendoit de transporter aucuns vivres, et qui remettoit en vigueur l'ordonnance qui défendoit de faire aucune salaison ; mais ces deux ordonnances ne furent exécutées que lorsque le manque de vivres et les projets concertés furent éclos et le permirent.

Le Marquis Duquesne, avant son départ, donna au Marquis de Vaudreuil le plan de gouvernement qu'il avoit suivi, et l'assura qu'il alloit faire son possible pour faire éviter à la Colonie une guerre qu'elle ne seroit point en état de soutenir sans de puissants secours de France.

M. Monckton, après le départ des troupes de France de Beauséjour, ordonna aux Acadiens de se rendre au Fort.

Il leur dit que rien à présent ne pouvoit les dispenser de prêter serment de fidélité ; que quoiqu'ils eussent mérité d'être punis pour avoir porté les armes contre leur Roy, néanmoins on leur pardonnoit à condition qu'ils les remettroient,—feroient serment d'être fidèles, et de ne jamais tomber dans la même faute : comme ils virent qu'ils ne pouvoient faire autrement que de rendre les armes, ils le firent ; mais ils ne voulurent point faire le serment ; cependant ils n'avoient plus avec eux l'Abbé de Laloutre : ce prêtre après avoir dit qu'il falloit plutôt se faire tuer que de se rendre,—voyant que son avis ne seroit pas suivi, et craignant d'être livré aux Anglois,—se travestit et sortit du Fort avant sa reddition, et se fit conduire à la Rivière St. Jean, d'où il se rendit à Québec : là, il dut s'apercevoir que les égards que l'on avoit eus pour lui n'avoient été que forcés,—que son caractère et ses vues n'avoient point échappé, et qu'un prêtre se dégrade en se mettant à d'autres affaires qu'à celles de son ministère ;—on ne lui fit aucune politesse ; il eut au contraire des reproches, et l'Evêque lui en fit d'amers sur sa conduite ; personne n'ignore que par le Concile de Trente, de 1562, tenu sous

Pie IV, au décret de la réformation, il est dit : “ que les prêtres doivent éviter l’embarras des affaires séculières :” aussi passa-t-il aussitôt en France.

Le Gouverneur Général de l’Acadie voulant également rétablir l’ordre et la tranquillité dans ce pays, manda aux habitants de venir à Chebuctou,* y prêter au Roy serment de fidélité. Les propositions qu’il fit faire étoient des plus raisonnables ; elles étoient qu’on leur conserveroit les privilèges que le traité d’Utrecht et la Reine Anne leur avoient accordés : les Acadiens s’imaginèrent qu’ils étoient plus craints qu’on ne pensoit ; ils refusèrent de faire serment : le Gouverneur leur répartit : “ Vous êtes réellement sujets du Roy d’Angleterre,—vous êtes nés sous sa domination ;—“ vous l’avez même souvent reconnu pour tel ;—la France, “ sur laquelle vous vous fiez, n’agit que par politique, et vous “ faire jouer le rôle de rebelles pour nous inquiéter jusque “ chez nous ;” enfin il les menaça de sévir contre eux, et ajouta que s’ils ne se résolvoient au plus tôt, il alloit faire tirer les canons de la ville sur eux, afin de s’en défaire promptement : les Acadiens poussés d’un zèle fanatique, excités par les prêtres,—refusèrent constamment d’obéir au Gouverneur, qui ayant fait réflexion que sa réputation souffriroit moins de se défaire de ce peuple en les dispersant, résolut de les faire embarquer par familles, et de les envoyer dans les différentes possessions Angloises dans l’Amérique ; il donna ordre au S. Scott, qui avoit été laissé Commandant à Beauséjour, d’agir de même avec ceux de son poste.

Ce Commandant manda les habitans ; quelque-uns s’y rendirent et il leur proposa encore de faire le serment ; ils refusèrent alors, et il les enferma pour exécuter l’ordre qui lui avoit été donné.

* Aujourd’hui Halifax.

Le S. Boishébert qui avoit brûlé son poste de la Rivière St. Jean, accourut, avec le peu de troupes qu'il avoit, au secours des Acadiens, qui l'envoyèrent avertir du danger où ils étoient ; il fit assembler ceux qui s'étoient sauvés du fort, ou n'avoient pas voulu s'y rendre, et leur donna des armes, et se battit avec quelques avantages contre des détachemens de troupes Angloises ; mais il ne put empêcher que ceux-ci ne brûlassent toutes les habitations, et ne contraignissent tous les habitans à se sauver dans les bois ; ils firent embarquer tous ceux qui tombèrent sous leurs mains, et les envoyèrent à la Caroline, ou dans d'autres Provinces éloignées ; une trentaine de ces malheureux qu'on avoit embarqués sans précautions, se voyant plus forts que l'équipage, se saisirent, à la hauteur de la Rivière St. Jean, du Capitaine et de ses six hommes d'équipage, et firent route vers cette rivière, où ils abordèrent, et les amenèrent prisonniers à Québec après avoir brûlé la goëlette. Plusieurs familles allèrent s'établir à l'Isle et à la Rivière St. Jean ; et on fit partir dans l'automne très-tard des goëlettes pour leur porter des vivres, ainsi qu'à Miramichi, où la plus grande partie se retira ; les Anglois semblèrent même s'être contentés de les avoir chassés, et de les obliger par la crainte de s'expatrier, ils n'ignoroient pas la triste situation du pays ; et que par conséquent, la misère dans laquelle les Acadiens alloient tomber, les alloit rendre la victime de leur attachement et les venger de leur rébellion : en effet plusieurs bâtimens ne purent arriver à leur destination ; le peu de vivres qui y arrivèrent étoient si mal conditionnés qu'ils étoient gâtés ;—en sorte que les Acadiens qui n'avoient pu en porter avec eux, et qui d'ailleurs avoient compté sur les secours de France, n'eurent que de la misère en réponse des plaintes qu'ils firent : en vain réclamèrent-ils la promesse qu'on leur avoit faite récemment, le sacrifice qu'ils venoient de faire à la France de

leurs biens ;—tout fut inutile ;—le coup étoit fait ;—on ne les regarda plus que comme des gens incommodes, et si on les soulagea encore un peu, ce fut en leur faisant sentir que ce n'étoit que par la seule pitié. Ils furent donc réduits à presque mourir de faim ; le peu de nourriture qu'ils avoient, la mauvaise qualité des alimens,—leur mal-propreté naturelle, le chagrin et leur paresse, en firent mourir un grand nombre ; ils furent forcés de manger du cuir bouilli pendant une grande partie de l'hiver, et d'attendre ainsi jusqu'au printemps dans l'espérance que leur sort s'améliorerait ;—c'est en quoi ils furent trompés.

Les espérances flatteuses que l'on s'étoit formées du nouveau gouvernement furent bientôt évanouies ; le commerce perdoit toujours, et le comestible augmentoit considérablement de prix,—il s'étoit établi à Québec, à la tête des affaires, une espèce de triumvirat qui engloutissoit tout : les commerçans avoient député à la Cour le S. Taché,—homme intègre et d'esprit,—pour faire des représentations, et demander un arrangement de commerce pour le pays : le crédit et l'argent du triumvirat avoit tout fait échouer : l'Intendant* et le Contrôleur de la Marine† avoient des commerces particuliers, mais ils ne vouloient pas moins s'enrichir au dépens de la Colonie que plusieurs de ceux qu'ils favorisoient ou étoient de leurs amis ; Deschenaux,‡ Cadet,§ et Péan|| étoient à la tête, et profitoient bien admirablement des dispositions de l'Intendant pour eux ; ils étoient secondé du Trésorier Imbert, hommes accords,¶ et de quelques autres employés ; et tous enfin étoient sous la protection de Péan.

* M. Bigot.

† M. Bréard.

‡ Secrétaire de l'Intendant.

§ Munitionnaire Général des vivres.

|| Capitaine, et Aide-Major des troupes.

¶ Ainsi dans le Manuscrit ; l'Auteur a voulu dire probablement *hommes tous de bon accord*.

Hugues Péan étoit Canadien, fils d'un Officier qui étoit mort Aide-Major de Québec ; il avoit obtenu lui-même cet emploi, quoiqu'il n'eût aucun talent, ni aucune disposition pour la guerre ; la Cour avoit remis à M. de la Jonquière, lors de son départ de France pour le Canada, la commission d'Aide-Major pour cet Officier ; elle lui avoit en même temps recommandé d'examiner le sujet des plaintes qu'on avoit portées contre lui—et en cas qu'elles fussent véritables, —non seulement de ne pas lui livrer la commission, mais même d'en informer la Cour : l'Intendant le justifia auprès du Général ;—son mérite consistoit dans les charmes de sa femme, qui trouva lieu de plaire à M. Bigot ; elle étoit jeune, sémiillante,—pleine d'esprit,—d'un caractère assez doux, et obligeante : sa conversation étoit enjouée et amusante ; enfin, elle fixa l'Intendant, qui, tout le temps qu'il demeura en Canada, ne fut attaché qu'à elle, et lui fit tant de bien qu'on envia sa fortune : il alloit régulièrement chez elle passer toutes les soirées :—elle s'étoit faite une petite cour de personnes de son caractère, ou approchant,—qui par leurs égards méritèrent sa protection, et firent des fortunes immenses ; en sorte que ceux qui dans la suite eurent besoin d'être avancés, ou d'avoir des emplois, ne purent les obtenir que par son canal. Domestiques, Laquais, et gens de rien furent faits Garde-magasins dans les postes ; leur ignorance et leur bassesse ne furent point un obstacle ;—en un mot, les emplois furent donnés à qui elle voulut, sans distinction, et sa recommandation valut autant que le plus grand mérite ; aussi, bientôt les finances se sentirent de l'avidité de tout ces gens, et le peuple gémit sous leur pouvoir arbitraire.

Brassard Deschenaux étoit né à Québec,—fils d'un pauvre Cordonnier : un Notaire qui avoit été en pension chez son père lui avoit appris à lire. Comme il étoit d'un esprit

vif et pénétrant, il profita beaucoup, et entra fort jeune au Secrétariat de M. Hocquart, lors Intendant. M. Bigot, qui l'y trouva, l'a toujours conservé, et le fit faire, non sans peine, écrivain de la Marine ; et comme il étoit laborieux et d'un caractère rampant, lui accorda bientôt sa confiance, et ne vit et n'agit que par lui : mais cette homme étoit vain, ambitieux, insupportable par ses hauteurs, et surtout avoit une envie si démesurée d'amasser de grands biens, que son proverbe ordinaire étoit de dire : " qu'il en prendroit jusque sur les autels ;" on ne doit point s'étonner qu'avec de pareils sentimens il n'ait souvent abusé de la confiance de son maître, et ne lui ait fait faire bien des fautes.

Cadet étoit fils d'un boucher ; il fut occupé dans sa jeunesse à garder les animaux d'un habitant de Charlesbourg ; ensuite, il fit lui-même le métier de boucher, où il eut assez de bonheur ; quand il eut amassé quelques chose, il le commença ; —son esprit intrigant le fit connoître à M. Hocquart, qui le chargea de quelques levées, et lui accorda la fourniture des viandes pour les troupes. Deschenaux sentit que cet homme pouroit lui être nécessaire ;—il le ménagea,—se lia même avec lui, et le préconisa à l'Intendant dans toutes occasions ; en sorte qu'on l'employoit à faire des levées pour la subsistance des troupes ; en effet, on ne vit guère d'homme plus industrieux,—plus actif, et plus entendu dans les marchés : le triumvirat en eut besoin, et chercha à l'élever,—ce qu'il fit en lui faisant donner le titre de munitionnaire général ;—du reste, on ne connut rien de mal de lui que la rudesse de ses manières,—ce qui provenoit de son peu d'éducation ; car il fut généreux, bienfaisant, et prodigue même jusqu'à l'excès.

Péan avoit trop bien débuté pour ne pas s'apercevoir qu'avec un Intendant tel que M. Bigot on pouvoit tout oser ;

Il avoit gagné, sans s'en apercevoir cinquante mille écus : l'Intendant, qui avoit besoin d'une levée considérable de bled, l'en avoit chargé pour le favoriser ; il lui avoit fait compter de l'argent du trésor avec lequel il avoit payé comptant : ensuite cet Intendant rendit une ordonnance qui fixoit le prix du bled beaucoup plus haut que Péan ne l'avoit acheté ; celui-ci le livra au Roy sur le prix de l'ordonnance, de sorte qu'il se trouva tout de suite avec une somme considérable de profit ; ensuite il fit construire des goëlettes, qui furent continuellement employées, et rapportoient des grands profits, parce que les voyages les plus lucratifs leur étoient réservés.

Cet avantage n'étant pas suffisant, il s'établit une société dans laquelle Cadet, d'un côté, parut seul, et de l'autre, un particulier nommé Clavery, qui peu après fut fait garde-magasin à Québec. Cadet alloit dans les côtes,—achetoit du bled qu'il faisoit convertir en farine ;—il avoit loué un moulin plus bas que Québec, et c'est là ordinairement où on les chargeoit pour les Isles.

Péan avoit aussi fait bâtir, sur une Seigneurie qu'il avoit, des grands hangards ; et les vaisseaux en s'en retournant y prenoient leurs charges ;—en sorte qu'on déroboit ses enlèvemens aux yeux des habitans de Québec, et on éludoit ainsi l'ordonnance de l'Intendant : le contrôleur Bréard entroit de part dans tous ces commerces, et de très pauvre qu'il étoit lorsqu'il vint en Canada, il s'en retourna extrêmement riche.

A l'égard du commerce, on joua un autre rôle ; on fit bâtir, près de l'Intendance, une grande et vaste maison, avec des magasins ; et pour y sauver les apparences du mystère, on y vendit en détail : Clavery, dont j'ai parlé plus haut, eut la garde de ce magasin ; il étoit commis du S. Estebe, Garde-magasin du Roy à Québec ; mais le but étoit de s'attirer

tout le commerce, et surtout de fournir tous les magasins du Roy : en effet l'Intendant envoyoit tous les ans à la Cour l'état de tout ce qui étoit nécessaire pour l'année suivante : il pouvoit diminuer à son gré la quantité à demander, qui d'ailleurs par les circonstances n'étoit jamais suffisante, et que souvent on diminuoit ; et ce magasin se trouvoit justement fourni de ce qui manquoit à celui du Roy ; alors on n'avoit pas recours, comme auparavant, aux négocians ; et par là on les réduisit à un simple détail ; on trouva encore le moyen de fournir plusieurs fois la même marchandise au Roy, et toujours de la lui faire acheter plus cher : c'étoit là de ces coups concertés entre ceux qui les avoient en maniement et à qui rien n'échappoit.* Le peuple cependant s'aperçut bien de l'objet de ce nouvel établissement, et nomma par dérision cette maison "la Friponne."

1755.—Enfin les bleds ayant manqué, ceux des années précédentes ayant été enlevés, ou étant dans les magasins du triumvirat, le peuple de Québec fut réduit à la mendicité ; dans cette fâcheuse circonstance, au lieu d'avoir recours au bled caché, on fit accroire à l'Intendant, qu'il n'étoit pas si rare qu'on le lui faisoit, mais que l'habitant se faisoit tenir pour le vendre plus cher ; qu'ainsi il devoit donner des ordres pour en faire faire la recherche dans les campagnes, et taxer chaque habitant, tant pour subvenir à la nourriture de la ville, que pour la subsistance des troupes : il fit donc dresser un état des vivres qu'il falloit uniquement pour empêcher de mourir de faim, et on remit à Cadet à faire cette levée ; il parcourut les campagnes avec ses commis, et il en fut levé une plus grande quantité qu'il ne falloit : les habitans à qui on arrachoit la vie et la semence, voulurent se plaindre ; quelques-uns vinrent effectivement à l'Intendance :

* Il y a ici erreur du copiste : ou bien le sens a été laissé incomplet.

l'impitoyable Deschenaux, toujours alerte, écartoit tout ce qui pouvoit nuire ; on s'inquiétoit* avant que de faire parler à l'Intendant de ce que l'on vouloit lui dire : ces bonnes gens avouoient le sujet pour lequel ils venoient ; alors on les faisoit parler à Deschenaux, qui commençoit par les maltraiter, et les menaçoit de les faire mettre en prison s'ils persistoient de vouloir parler à l'Intendant ; il alloit le prévenir, et les dépeignoit comme des rebelles ; on les faisoit approcher,—on n'écoutoit point leurs raisons,—on les maltraitoit, et ils se trouvoient encore heureux de n'être point emprisonnés, en sorte que personne n'osoit se plaindre.

Le pain n'en devenoit pas cependant moins rare ; l'Intendant avoit commis des personnes qui faisoient distribuer le pain chez les boulangers, à qui on fournissoit de la farine des magasins ; le peuple, au jour indiqué, se trouvoit à la porte des boulangers chez qui il étoit inscrit ; là on s'arrachoit le pain ;—on voyoit souvent les mères déplorer de n'en avoir point du tout, ou pas assez pour donner à leurs enfans,—et courir à l'Intendant Bigot, implorer son secours et son autorité ; tout étoit inutile ; il étoit assiégé d'un nombre d'adulateurs, qui ne pouvoient comprendre, au sortir des abondans et délicats repas qu'ils venoient de prendre chez lui, comment on pouvoit mourir de faim.

Si le peuple de Québec étoit vexé, celui de Montréal ne l'étoit pas moins ; il est vrai que le comestible n'y étoit pas tout à fait aussi rare ; mais en récompense le commerce y étoit beaucoup plus tombé qu'à Québec. Varin, Commissaire de la Marine,—et Martel, Garde-magasin du Roy, s'étoient emparés de tout.

François Victor Varin, étoit François d'une très-basse naissance ; les uns le font fils d'un cordonnier,—d'autres d'un

* Peut-être s'enquéroit.

maître d'école ; pour lui, il se donnoit pour être parent de ce Varin qui s'est rendu si célèbre par la finesse et la beauté de sa gravure ; il étoit vain, menteur, arrogant, et le plus capricieux et entêté des hommes ; on ignore comment il a pu s'élever ; il étoit d'une très-petite stature ; il n'avoit rien d'imposant dans sa physionomie ; au reste, d'une vie licencieuse et libertine, qui lui a souvent attiré des mauvaises affaires ; mais il avoit beaucoup d'esprit, quoique peu orné ; il entendoit parfaitement la finance, et étoit laborieux ; il chercha, comme les autres, les moyens de s'enrichir, et ne donna point ce qu'il pouvoit conserver pour lui ; la majeure partie des postes de la Colonie, se trouvant au-delà de Montréal, ou dans ce gouvernement, les fournitures se trouvoient à sa disposition ; mais comme il ne pouvoit les faire sans commettre son emploi, il s'associa avec Martel, Garde-magasin, et celui-ci fit entrer dans la société les personnes qui étoient au fait de ces sortes de choses, ou qui en ayant fait jusqu'alors le commerce, étoient moins suspectes.

Martel étoit fils d'un marchand, autrefois établi au Port-Royal, qui vint à Québec lorsqu'on remit cette place aux Anglois ; comme il étoit pauvre, il sollicita des emplois ; un de ses frères, Jésuite, lui procura, et à trois de ses frères, des protections, qui les firent avancer au-delà de leurs espérances : celui dont je parle ne manquoit pas de génie, et surtout de celui qui est propre au commerce ;—aussi en peu de temps gagna-t-il des sommes immenses.

Ces deux personnes mirent en combustion tout le commerce de Montréal ; ils s'emparèrent de tout—équipèrent des canots, et ne laissèrent que ce que le Général et l'Intendant s'étoient réservé, et où néanmoins ils avoient quelques parts, par les égards et les ménagemens qu'ils devoient avoir pour le Commissaire.

Pour achever de ruiner le commerce, on établit, comme à Québec, une maison, qu'on nomma aussi "la Friponne,"—et dont on donna la direction à un nommé Pénissault, qui a tant fait parler de lui sous le munitionnaire Cadet.

1756.—Le peu de bâtimens qui s'étoient rendus à Miramichi pour porter des vivres aux Acadiens, en revinrent chargés de ceux de ces pauvres gens qui purent s'embarquer ; bien loin de trouver des secours à Québec, ils n'y virent, de tous côtés, que calamité et misères : l'Intendant les avoit fait loger, en payant, chez des particuliers. Cadet, qui, sans être munitionnaire,* en faisoit les fonctions, leur retrancha totalement le pain, et craignant encore que le bœuf ne fut trop bon pour eux, il y substitua du cheval ; ainsi ces pauvres gens moururent bientôt, ou languirent. Il n'en échappa que très-peu ; il est vrai que ceux qui voulurent prendre des terres, furent un peu mieux traités ; mais la condition fut assez singulière. La Dame Péan avoit une Seigneurie à portée de Québec ; les Acadiens qui voulurent y prendre des terres furent favorisés ; on leur procura toutes les aisances qu'on pût ; on alla même jusqu'à leur entretenir un Chirurgien ; quelques Seigneurs, chez qui les Acadiens voulurent prendre des terres, soit que le terrain leur plaisoit plus, ou le climat, ne purent obtenir pour eux la même grâce ; cette préférence fit gloser, et dire "que cette Dame avoit obtenu, dans son "contrat de concession, hypothèque sur le fonds du Roy "pour son établissement." M. de Vaudreuil en fit de même pour sa Seigneurie ;† dans les temps les plus durs, et où on avoit le plus de besoin pour la subsistance des armées, on voyoit des habitans, nouvellement établis sur sa terre, venir

* Ce ne fut qu'en Octobre, 1756, que le marché fut fait avec lui comme munitionnaire ou fournisseur des vivres. (Voir le Mémoire de M. Bigot, dans son Procès, v. 1, p. 163.)

† La Seigneurie de Vaudreuil—dans le gouvernement de Montréal. Il s'y trouve encore des descendans des familles Acadiennes.

à Montréal chercher des vivres, et encore leur donnoit-on des ordres pour qu'on les leur chariât *gratis*. Ces préférences firent penser que les ordres du Roy étoient de favoriser les nouveaux établissemens, mais que des intérêts particuliers en avoient empêché *l'exécution* : cependant si l'Intendant eût suivi cet ordre, le Canada se trouveroit aujourd'hui beaucoup plus établi qu'il n'est : on a vu au contraire refuser à des particuliers d'aller s'établir au Détroit, et faire payer, contre toute raison, ceux qui y alloient, comme ceux qui y montoient en commerce.

1756.—Au milieu de toutes ces agitations intrinsèques, le Marquis de Vaudreuil, qui, en suivant le système de M. Duquesne, ne vouloit qu'éloigner les ennemis de la Colonie, chercha à détruire les grands préparatifs qu'ils faisoient : il apprit par des Sauvages Onnontagués, qu'ils avoient construit des Forts sur la rivière de Corlaer et celle des Cinq Nations, afin de protéger les munitions de guerre et de bouche qu'ils vouloient faire passer à Chouaguen ou Oswego ; et que leur dessein étoit de gagner la supériorité sur le Lac Ontario, afin de faire tomber les postes d'en haut par le défaut des vivres : comme il demeuroit à Montréal, où il étoit plus à portée d'observer et de savoir leurs mouvemens qu'à Québec, il manda le S. Chaussegros De Léry, Lieutenant des troupes de la Marine, fils de l'Ingénieur ; il communiqua à cet Officier le projet qu'il avoit concerté de détruire ces deux forts avec ce qui s'y trouveroit ; il lui recommanda le secret, et lui donna un détachement des troupes de terre et de la Marine, de 93 hommes, de 166 Canadiens, et de 82 Sauvages, de différentes nations ; et il partit le 17 Mars, 1756, sur les glaces, passa par la Présentation et se rendit, à travers les terres et le long des montagnes, par des chemins connus des seuls Sauvages, à peu de distance d'un de ces forts nommé

Burl;* arrivé au chemin du Portage il mit sa troupe sur trois colonnes, et comme il entendit le bruit de quelques voitures qui venoient du Fort William à Burl, il chargea les Sauvages de s'en emparer ; il envoya aussi des découvreurs en avant, qui lui amenèrent des prisonniers, desquels il apprit que les deux forts n'étoient éloignés, l'un de l'autre, que de deux lieues,—que le Fort William étoit beaucoup plus grand que celui de Burl,—qu'il étoit situé sur la rivière de Corlaer, bien flanqué, et défendu par quatre pièces de canon, et une garnison de 150 hommes ;—que le Fort Burl, dont il étoit à portée, n'étoit pas si grand,—qu'il étoit construit de gros pieux debout, de 15 à 18 pieds hors de terre, redoublé en dedans jusqu'à la hauteur d'homme, ayant presque la forme d'une étoile, défendu par 60 hommes, et situé auprès d'une petite rivière qui tombe dans celle de Chouaguen, et au reste plein de munitions de toute sorte d'espèces, qu'on faisoit descendre à ce dernier fort ; et qu'il y avoit apparence que le Colonel Johnson avoit été averti de la marche des François, parce qu'il faisoit descendre beaucoup de monde qui devoit arriver sous peu de temps.

Sur ce rapport, le S. de Léry se détermina à attaquer, sans perdre de temps, le Fort Burl, qui, quoique le moins grand, devenoit le plus considérable, par les munitions dont il étoit alors rempli.

Comme plusieurs Sauvages ne voulurent pas tenter l'action, qu'ils trouvoient trop périlleuse, il leur donna à garder le chemin qui communiquoit aux deux forts, de peur d'être surpris, parce qu'un nègre s'étoit échappé lorsqu'on s'étoit emparé des voitures ; et marcha avec les troupes et les Canadiens, la baïonnette au bout du fusil, vers le fort ;—les Sauvages,

* Probablement un petit fort commandé par un Lieutenant nommé Bull, situé entre la rivière Oneida et celle de Corlaer, (ou Mohawk,) dont la garnison fut massacrée dans le Mois de Mars, 1756.

qui l'avoient suivi, firent le cri trop tôt, étant encore éloignés de cinq arpens, ce qui obligea toute sa troupe à courir à toutes jambes vers le fort, pour y être arrivée avant que l'ennemi eût le temps d'en fermer la porte,—ce qu'il ne put exécuter ; lorsqu'il fut près de la porte il fit sommer le Commandant de se rendre, en lui promettant et à sa garnison la vie sauve ;—et on lui répondit par des coups de fusil et des grenades ; alors il fit brêcher la porte, qui fut baissée en moins d'une heure, pendant laquelle on se battit de part et d'autre ; les troupes entrèrent dans le fort, et firent main-basse sur tout ceux qu'ils rencontrèrent ; il n'en échappa que très peu,—entre autres une femme.

Cet Officier, maître du fort, commença à faire jeter à l'eau les barils de poudre, en les faisant défoncer ; mais le feu ayant pris à une maison, il fut obligé de se retirer précipitamment avec sa troupe,—crainte d'être enveloppé dans cet incendie : à peine étoit-il à quatre arpens, que le feu prenant au restant des poudres fit sauter le fort ; les bâtimens furent enlevés, et ce qui resta fut en feu dans l'instant : le coup fut si violent, et la commotion si forte, que sa troupe, saisie d'effroi, tomba sur les genoux ; cette action ne coûta aux François que trois hommes de tués et autant de blessés : les Anglois y perdirent, et dans l'action qui l'a précédée, 60 hommes, et eurent 30 prisonniers, qui furent menés à Montréal.

M. Dumas étoit resté Commandant au fort Duquesne ; c'étoit comme une récompense de la victoire qu'il avoit gagnée. Pierre de Pécady, Ecuyer, Seigneur de Contrecoeur et de St. Denis, sorti d'une maison anoblée en Canada par Lettres Patentes du Mois de Janvier, 1661,—y commandoit ; il ne manquoit ni de bravoure ni d'exactitude à remplir ses devoirs ; mais il n'avoit pas les qualités nécessaires pour

commander dans un poste où l'on craignoit à tous momens d'être aux prises avec l'ennemi, et où il falloit, par conséquent, réunir beaucoup de qualités pour s'y maintenir.

M. Dumas entretenoit les Sauvages dans les favorables dispositions où ils étoient, et leur faisoit des présents considérables, et les envoyoit faire des courses le long de l'Ohio, ou dans la Pensylvanie, où ils dévastoient tout.

Le Commandant du Détroit en faisoit de même ; il avoit gagné les Sauvages de son poste qui lui avoient promis de ne point faire la paix avec les Anglois.

Ce n'étoit plus le S. de Céloron qui y commandoit ; il avoit enfin obligé le Gouverneur à le relever ; et il étoit revenu à Montréal, où il ne servoit point, et jouissoit seulement de ses appointemens ; c'étoit une perte pour le corps des Officiers Canadiens ; car il étoit brave, intelligent, et capable de commander ; il eut des ennemis qui le perdirent, et sa hauteur ne lui permit pas de prendre les biais qu'il falloit pour les détruire ; on lui avoit donné pour successeur, mais sans commission de la Cour, le S. Demuy, Capitaine de la Colonie, qui s'attira, de la part des commerçans et des habitans de ce poste, des affaires qui le conduisirent au tombeau : cet Officier étoit un des mieux nés et des plus spécieux de la Colonie, et capable de répondre aux vues qu'on s'étoit proposées en lui confiant ce commandement.

Malgré la misère qui régnoit, on n'en fit pas moins les préparatifs nécessaires pour soutenir la guerre ; on fit faire des farines et on renvoya l'abondance et l'aisance dans les forts et les armées ; Québec seul fut réduit à la mendicité ; on ne trouvoit point de pain chez les boulangers ; celui qu'ils faisoient étoit exécrable ; on avoit, outre cela, à supporter leur insolence ; enfin on réduisit tout le monde à une livre de pain par jour ; et comme on trouva que la dépense étoit

encore trop forte, on fixa *la portion* à une demi-livre : le seul espoir fut que les secours de France qu'on faisoit espérer amélioreroient les choses ; *mais* ce n'étoit pas là le but des intéressés.

Cependant M. de Vaudreuil, non content d'avoir détruit les munitions des ennemis, et par là d'avoir déconcerté leurs projets sur le Lac et les postes d'en haut, résolut de faire tomber Chouaguen, afin de tranquilliser la Colonie de ce côté, et de se renfermer plus aisément dans la défensive, en attendant les secours de France : il envoya* de ce côté un détachement de 800 hommes, pour tenir l'ennemi en échec, et observer ses mouvemens ; ce détachement fut commandé par le S. de Villiers, Capitaine de la Marine, frère de M. de Jumonville ; cet Officier étoit brave et prudent, capable d'exécuter les plus périlleuses entreprises ; de tout temps il avoit donné des marques d'intrépidité ; cet Officier alla se camper près d'une rivière nommée aux Sables ; † il y fit construire un petit fort de pieux debout, dans un endroit par où cette rivière se jette dans le Lac Ontario ; l'accès en étoit difficile et dérobé à la vue par les broussailles qui l'entouroient, en sorte qu'on pouvoit le compter éloigné, dans le temps qu'il étoit sur les talons. Il se présenta souvent à l'ennemi ; il pilla leurs munitions ; et les réduisit à prendre les plus grandes précautions pour faire rendre à Chouaguen leurs vivres et leurs troupes.

Les Cinq Nations s'aperçurent bien que le dessein des François étoit d'attaquer Chouaguen ; ils craignoient que, cette conquête faite, ils ne pénétrassent dans leurs pays, et portassent la guerre vers Corlaer : les Onnontagués, les Goyogouins, les Oneyuths, et les Anniers ‡ s'assemblèrent, et

* Au mois de Mars ou Avril, 1756.

† A environ six lieues au Sud-Ouest de l'endroit nommé à présent *Sackett's Harbour*.

‡ Voir pages 16, 17.

résolurent d'empêcher, s'il le pouvoient, que la guerre ne se fit de leur côté; ils se consultèrent avec Johnson sur leur projet, qui l'approuva d'autant mieux que, s'ils pouvoient réussir, leurs frontières de ce côté-là n'auroient rien à craindre; ils envoyèrent donc à Montréal trente députés de leur nation qui furent très-bien reçus; l'Orateur après avoir loué Onontio (c'est le nom que les Sauvages donnent au Gouverneur François) de sa prudence, dit: que si jusqu'alors sa nation ne s'étoit pas rendue aux sollicitations de ses frères François, ce n'étoit pas par un mauvais principe; qu'ils ne s'étoient jamais opposés à ceux qui avoient voulu les suivre; mais que l'intérêt de sa nation en général avoit exigé qu'ils se tinssent dans une parfaite neutralité; que leur situation ne leur permettoit pas de se déclarer pour l'un ou pour l'autre, sans voir périr leurs familles, et exposer leur tranquillité; mais que si Onontio avoit pour eux la même bonne volonté dont il leur avoit jusqu'à présent donné des marques, ils le prioient de ne pas barrer le chemin de Montréal à Chouaguen, et de ce dernier endroit au Rocher fendu;* ce terme de *ne pas barrer* veut dire de n'y point faire de guerre, et de n'y avoir point de troupes:—le Général leur répondit, qu'il ne pouvoit leur accorder cette demande; que l'usage de ses jeunes gens et de ses guerriers étoit d'aller partout chercher leurs ennemis, et de se battre avec eux là où ils les rencontreroient; qu'il ne pouvoit les en empêcher; mais que, pour eux, pourvu qu'ils ne fussent point avec les Anglois, on ne leur feroit aucun mal; ensuite il leur fit des présents et les renvoya.

Enfin M. de Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur des Trois-Rivières, arriva de France: il annonça de grands secours en

* Probablement un endroit ainsi nommé sur la rive Ouest du Lac Champlain, environ dix lieues au Nord-Ouest de Crown Point; c'est là où terminoient les limites du pays des Cinq Nations, au Nord.

troupes, vivres et munitions,—ce qui rétablit, en peu, la tranquillité.

Le Général avoit aussi fait construire à Frontenac, deux bâtimens, de 15 à 20 pièces de canon ; ils étoient commandés, l'un par le nommé Laforce, brave homme,—et l'autre par un gentilhomme Canadien nommé La Broquerie ; lorsque ces bâtimens furent en état, on les fit croiser dans le Lac, où ils coulèrent à fond quelques petits bâtimens et berges Angloises, et contraignirent les autres à rester devant Chouaguen.

Telles étoient les affaires lorsque le Marquis de Montcalm, Maréchal de Camp, arriva* pour commander les armées dans ce pays ; il avoit sous lui M. le Chevalier de Lévis Leran, Brigadier, et Bourlamarque, Colonel des troupes de terre.

M. de Montcalm ne se reposa que quelques jours à Québec, et il en partit pour se rendre à Montréal, concerter avec M. de Vaudreuil les opérations de la campagne ; ce dernier avoit déjà envoyé camper partie des troupes de terre de la Colonie et les Canadiens à Frontenac ; il fit part de ses projets sur Chouaguen à M. de Montcalm, qui les approuva : en conséquence, les troupes nouvellement arrivées de France eurent ordre de joindre les autres, et partirent sous le commandement de M. de Bourlamarque ; M. de Montcalm se rendit à Frontenac, où après avoir fait la revue des troupes, il partit le 5 Août, 1756, et arriva le même jour à la Baie de Niaouaré,† où étoit le rendez-vous général : ensuite il détacha un camp volant commandé par M. de Rigaut, et lui donna ordre de l'attendre à l'Anse à la Cabane, à trois lieues de Chouaguen, et l'ayant rejoint quelques jours après,‡ il l'envoya camper à demi lieue du fort Ontario ; pour lui, il passa

* Au mois de Mai, 1756.

† Aujourd'hui *Chamont Bay*, *Sackett's Harbour*, et *Black Bay*.

‡ Il avoit 1,300 troupes, 1,700 Canadiens, et un grand nombre de Sauvages. (Smollett, *Hist. d'Ang.*, vol. 3, p. 57.)



Partie du Lac Ontario.

N^o 6

FORTS
ONTARIO & PEPPERELL
 ou
 Chouaguen

See P. 77.

devant Chouaguen, malgré le feu des batteries des deux places, et de deux barques, qui étoient à l'embouchure de la rivière.

Chouaguen, autrement dit Oswego, étoit situé à la droite de l'embouchure d'une rivière qui se jette dans le Lac Ontario; quoiqu'il fut sur une éminence, il étoit dominé de plusieurs côtés; comme le fort étoit proprement peu susceptible de défense, les Anglois avoient fait des retranchemens qui montoient jusqu'au coteau; Chouaguen n'étoit qu'une grande maison bâtie en pierre, et entourée, à peu de distance, d'une muraille flanquée de quatre petits bastions quarrés, dans lesquels il y avoit des canons: sous le fort étoit une rue, où habitoient les marchands et quelques artisans utiles; à gauche de la rivière, les Anglois avoient élevé une terrasse de palissade et un petit fort en forme d'étoile, qu'ils nommoient Ontario.*

Le terrain répondoit à la beauté du climat, qui y est des plus doux; aussi les Anglois, qui sont fort industrieux, y trouvoient l'aisance de la vie, et avoient abondamment des fruits et des légumes de toutes espèces, et d'un goût excellent: les déserts ne s'étendoient pas bien loin; les bois étoient remplis d'arbres nécessaires à la construction, et encore d'autres inconnus en Europe, comme le cotonnier, et une espèce de laurier† dont le fruit peut servir à faire de la cire, la racine à mettre dans les sauces, et étant très odoriférante, et la moëlle à guérir les maux des yeux, infusée pendant quelque temps dans l'eau: le rocher sur lequel est bâti Chouaguen est d'un beau grain; le lac et la rivière abondent en excellens poissons.

* Plan No. 6.

† *Myrica Cerifera*, ou *Myrica Galé*, des Botanistes; ou *Myrthe à Chandelle*. On trouve la description de cette Plante dans le premier volume des Transactions de la Société Lit. et Hist. de Québec, p. 231.

M. de Montcalm, après avoir fait reconnoître les forts et les retranchemens, fit enfin ouvrir la tranchée * dans le bois à 80 toises du Fort Ontario,—que les ennemis abandonnèrent le lendemain au soir, et se replièrent sur Chouaguen : dès qu'on en fut maître, il fit élever de ce côté une batterie de neuf canons, qui donnoit sur le Fort Chouaguen ; dès qu'elle fut prête, on fit un feu si vif qu'en peu de temps il y eût une brèche considérable, et que le Commandant † fut tué, avec plusieurs autres. M. de Montcalm, qui s'aperçut de l'effet de cette batterie, fit passer M. de Rigaud, à la tête des Canadiens et des Sauvages, la petite rivière, afin de tenter de forcer les retranchemens, qu'il pouvoit avec la même batterie prendre à revers, lorsque l'action seroit commencée ; mais les Anglois ne lui donnèrent pas le temps d'exécuter ce projet ; la garnison capitula le 14 sur le midi ; elle fut faite prisonnière de guerre ; elle sortit au nombre de seize cents ‡ hommes, y compris quatre-vingts Officiers, et M. Schuyler, § Colonel d'un régiment de Milice ; on y prit trois caisses d'argent, cinq drapeaux,—cent vingt-trois bouches à feu,—six barques armées depuis quatre jusqu'à vingt canons,—trois cents berges ou bateaux, et beaucoup de munitions de guerre et de bouche ; on fit descendre la garnison à Montréal, et ensuite à Québec, où elle resta en attendant qu'on pût envoyer des paquebots en l'ancienne Angleterre : les François n'eurent que trente hommes tués ou blessés.

Comme le fort étoit trop à portée des forces d'Angleterre, et qu'il auroit fallu, pour le conserver, une forte garnison,

* Le 12 Août, à minuit, avec 32 pièces de canon, et plusieurs mortiers et Obusiers. (Voir *Holmes' American Annals*, v. 2, p. 186.)

† Le Lieutenant-Colonel Mercer.

‡ 1,400 hommes, (selon M. Smollett, *Hist. d'Angleterre*, vol. 3, p. 346,) principalement des Milices et Troupes Provinciales.

§ M. Schuyler commandoit un détachement au Fort George, à environ une lieue et demie du Fort Ontario, en remontant la rivière.

que la situation de la Colonie ne permettoit pas d'entretenir, il fut décidé qu'on le démoliroit : c'est à quoi on fit travailler les troupes qui néanmoins ne le ruinèrent pas autant qu'il leur étoit prescrit.

Les Anglois pour mettre leurs frontières à couvert du côté d'Orange, et pouvoir se porter avec plus de facilité sur les nôtres, s'occupèrent à bâtir sur le bord du Lac St. Sacrement un fort, qu'ils nommèrent Fort George ; M. de Vaudreuil, qui devoit appréhender qu'ils ne profitassent du départ des troupes pour Chouaguen, et qui d'ailleurs savoit que le Fort St. Frédéric n'étoit pas capable d'arrêter l'ennemi, envoya de ce côté trois ou quatre mille hommes de troupes et de Canadiens ; il fit commencer le fort qu'il nomma de son nom, mais connu plus particulièrement sous celui de Carillon.* M. de Lévis fut envoyé commander ces troupes, qui restèrent dans l'inaction pendant toute la campagne, si l'on en excepte quelques coups que firent les détachemens envoyés de part et d'autre, dont le plus considérable fut celui du Sieur de la Corne la Colombière, Capitaine de la Colonie, qui, ayant eu ordre d'aller au Fort Lidius observer ce que faisoit l'ennemi, et brûler leur canots, fut découvert à ce que l'on croit, par un cadet qui avoit été fait prisonnier quelques temps auparavant, qui leur avoit dit que ce Capitaine devoit partir sous peu avec un fort détachement ; en sorte que les Anglois avoient eu la précaution de retirer leurs berges, et de les mettre sous la protection du fort. Cet Officier voyant que son projet avoit manqué, résolut d'attirer dans une embuscade le détachement qu'on pouvoit faire sortir sur lui ; ayant pour cela placé une partie de son monde, il se présenta devant le fort, avec très peu ; on fit sortir, pour lui donner la chasse, environ quatre-vingts soldats ; il sembla fuir,—ils le

* Nommé ensuite Ticonderoga.

poursuivirent, mais les Canadiens et les Sauvages ne donnèrent point le temps à ce détachement de s'avancer assez pour être enveloppé,—ils tirèrent trop tôt,—ce qui le fit replier à son tour sur le fort, avec perte de vingt hommes.

Du côté d'en haut, les Anglois pour se venger du ravage que les Sauvages continuoient de faire dans la Virginie et leurs autres Provinces, vinrent au nombre de quatre cents attaquer un village sur la Belle-Rivière.* D'abord les Sauvages s'enfuirent dans les bois avec leurs femmes et leurs enfans, pendant que deux Officiers François, avec quelques coureurs de bois, soutinrent le choc; lorsqu'ils eurent mis leurs femmes et leurs enfans en sûreté, ils vinrent joindre les François, et firent plier les Anglois, qui perdirent 24 des leurs; —le reste se sauvèrent dans le bois, et abandonnèrent leurs chevaux et leurs vivres: les Sauvages les y ont poursuivis,—ce qui a fait croire que peu s'étoient échappés.

Les bâtimens qui n'avoient pu se rendre l'automne précédent à Miramichi, le firent dès le printemps; à leur retour ils chargèrent beaucoup de familles Acadiennes qu'ils menèrent à Québec, où ils reçurent le même traitement que les autres: ceux qui étoient restés avoient chargé quelqu'un de faire à M. de Vaudreuil les représentations les plus fortes sur leur triste situation, et surtout de le désabuser de ce que le S. de Vergor alléguoit, qu'ils étoient la cause qu'il avoit rendu le Fort de Beauséjour; ils présentèrent donc, dans le mois de Juillet, ce placet à M. de Vaudreuil :

“ Les habitans de toute l'Acadie, représentés par leurs
“ Députés, ont l'honneur de vous exposer, et leur triste état,
“ et celui où ils sont prêts à tomber, si vous ne leur tendez
“ une main secourable : pourriez-vous, Monseigneur, n'être

* C'est probablement l'expédition de M. Washington, au mois de Juin, 1756, contre le Village d'Astigné, appartenant aux Sauvages Loups, dont M. Bigot fait mention dans son Mémoire, vol. 1, p. 179.—M. de Rocquetaillade, Enseigne de la Colonie, étoit un des Officiers François qui repoussèrent les Anglois.

" pas attendri sur leur sort ; épars çà et là, persécutés par les
 " Anglois, privés de tout asile,—il semble que la nature ne
 " les regarde que comme l'objet de la vengeance publique.
 " Observez, ils vous supplient, que l'unique objet de leur
 " misère est leur seul attachement pour la France, et leur
 " qualité de sujets de cette couronne, à laquelle les Anglois
 " n'ont pu les contraindre de renoncer : élevés par leurs
 " pères dans des sentimens uniformes d'*attachement* pour
 " leur Roy, dont ils ont en différens temps éprouvé les
 " bontés, peuvent-ils, sans manquer à leur religion, et à
 " eux-mêmes, adhérer à ce qu'on exige d'eux ?—surtout dans
 " un temps où la France armée prend hautement le parti de
 " les venger : les habitants des Mines, ceux de Beaubassin,
 " ceux des rivières* sont ou errants dans les bois ou
 " prisonniers chez les Anglois : il est rare de trouver
 " actuellement une famille rassemblée, et il ne reste à ceux
 " qui le sont que le désir de se venger ; il ne dépend que de
 " vous de leur remettre les armes à la main ; mais de grâce,
 " accordez-leur des vivres, afin que, tous unis ensemble, ils
 " puissent se ranger sous les lois d'un Roy qui leur devient
 " plus cher par la protection visible dont il les honore. Leur
 " misère actuelle, ce qu'ils ont fait, et leur refus constant
 " d'obéir aux Anglois, ne parlent-ils pas en leur faveur ?
 " et ne détruisent-ils pas les mauvaises impressions que
 " quelque-uns se sont efforcés de vous donner contre eux
 " dans l'affaire de Beauséjour ? Observez, Monseigneur,
 " leur perplexité dans ce temps critique ; alternativement
 " intimidés et caressés par une armée Angloise† supérieure
 " aux forces Françoises, ils n'osoient ni agir ni parler ;
 " d'ailleurs,—que ne les mettoit-on aux prises avec l'ennemi ?

* Ainsi dans le Manuscrit. Dans l'Histoire de M. Smith, où cette requête est rapportée presque dans les mêmes termes, l'expression est " des autres Villages."

† Il est dit *Françoise* dans le Manuscrit, mais c'est évidemment une erreur du copiste.

“ ils se seroient peut-être, dès ce temps, familiarisés avec la
“ guerre :—les suppliants se sont retirés à Miramichi au
“ nombre de 3,500, parce qu’ils pensent que c’est le seul
“ endroit où les familles peuvent plus facilement se rassembler,
“ et où ils vivront avec plus de commodité par rapport à
“ la pêche : c’est pourquoi ils vous supplient d’y faire
“ envoyer les vivres ; mais comme, dans ce temps critique,
“ il ne semble pas possible d’envoyer des vivres suffisamment
“ pour tant de monde,—ils vous prient de leur faire donner
“ beaucoup de pois et de fèves, et très-peu de farine et de
“ viande, parce qu’ils y suppléeront par la pêche et le secours
“ de quelques animaux : au reste, Monseigneur, les habitants
“ n’insistent à demeurer à Miramichi, que parce qu’ils
“ prévoient que le transport de tant de monde est
“ presque impossible pour cette année, et que leur établissement
“ dans cet endroit sera favorable à la Colonie du Canada ;
“ mais il vous observent que les Micmacks sont de
“ très-mauvais voisins, quoique dirigés par M. de Ménac ;
“ ils détruisent tout ; c’est pourquoi ils vous supplient
“ d’envoyer à Miramichi une personne de probité qui puisse
“ leur faire une juste distribution des vivres, ne voulant avoir
“ aucune affaire avec ce missionnaire : M. de Boishébert
“ leur a promis de rester avec eux, mais à condition qu’il
“ ne se mêleroit pas de ces Sauvages, qui sont tels que
“ quand on leur refuseroit des vivres, ou qu’on les
“ transporterait autre part, il n’en résulteroit pas un plus
“ grand mal aux François qu’ils en ont fait aux Anglois,—
“ ne se caractérisant que par les vols et l’oisiveté.”

Ils finirent leur requête par la prière de ne pas faire de différence d’eux d’avec les autres sujets du Roy.*

L’Abbé Ménac, dont il est question dans cette requête, avoit succédé dans cette mission au Père de la Corne, Récollet,

* Voir l’Histoire de M. Smith, vol 1, p. 245, 6.

à qui on avoit donné le sobriquet de "Capitaine Jean Barthe:" en effet, ce missionnaire n'avoit de son ordre que l'habit; il étoit commerçant; il ne venoit à Québec que pour vendre ses effets et faire des retours: il avoit une Goëlette qu'il commandoit; quand il eut amassé de grandes sommes il quitta sa mission et demanda à passer en France, sous prétexte de quelques indispositions; en attendant, l'argent qu'il avoit, lui servit à entretenir un équipage; il se mêla avec les Dames, et ne se soucia plus de son couvent: il passa en France, où, à force d'argent, il s'est fait séculariser.

L'Abbé Ménac, qui lui a succédé, étoit le très-digne adjoint de l'Abbé de Laloutre, et étoit, avant la prise de Beauséjour, missionnaire à la Baie Verte, où il s'étoit rendu odieux par ses impertinences; l'on voit, par la requête des Acadiens, qu'il ne s'étoit corrigé de rien; il étoit taxé, de plus, d'être traître au Gouvernement, c'est ce qu'on verra qu'il a justifié dans la suite.

La récolte ayant presque manqué dans le gouvernement de Québec, et le secours, en vivres, de France, n'étant pas venu aussi abondamment qu'on l'espéroit, la farine se vendit jusqu'à cent trente livres le cent, et l'Intendant se trouva obligé de faire taxer la viande à six sols, au lieu de douze, mais ce ne fut que pour les pauvres qui alloient au magasin chercher des billets.

Sur quelques représentations des Acadiens, M. de Vaudreuil permit à un nommé Bronard dit Beausoleil d'armer sur la Baie Française* un petit Corsaire, avec lequel il fit quelques prises.

Les Acadiens qui se rendirent à Québec, apportèrent avec eux beaucoup de billets. M. Bigot, qui ne vouloit pas multiplier les lettres d'échange, et déroboit, le plus qu'il

* Ou Fondy.

pouvoit, à la Cour, les énormes dépenses qui se faisoient,—remettoit l'acquit de ces billets après le tirage des lettres d'échange ; mais cette précaution n'étoit que pour les malheureux ; les personnes en place étoient payées : cet argent diminueoit au trésor des deux septièmes, en sorte que douze livres étoient réduites à huit livres onze sols cinq deniers. Deschenaux étoit lié d'intérêt avec le trésorier ; d'ailleurs il étoit receveur de l'imposition qu'on avoit mise sur les Bourgeois de Québec pour l'entretien des Casernes ; en conséquence il ne pouvoit manquer d'argent : ainsi ces pauvres gens et autres s'adessoient à lui, et traitoient souvent à un tiers et moitié perte, suivant leurs besoins ; ce commerce, qu'il a toujours continué, lui a valu beaucoup ; d'ailleurs il trouvoit bien lieu de se les faire acquitter lorsqu'il étoit pressé.

M. Bigot avoit enfin obtenu de la Cour ce que sa société avoit demandé ; elle l'avoit contraint par des voies secrètes à sentir lui-même la nécessité d'un Munitionnaire ; il avoit été obligé de faire acheter le riz qui se trouva dans la Colonie, et il le faisoit distribuer aux pauvres gens à meilleur marché qu'il ne coûtoit au Roy, en sorte que l'état en supportoit la perte, et comme il informoit la Cour de cette dépense, il lui avoit fait sentir qu'elle s'en débarrasseroit au moyen d'un Munitionnaire, qui, étant obligé de faire venir les munitions de France, laisseroit à la Colonie sa subsistance et ses besoins : sur cela, le marché fut conclu, et le prix des rations rendu, dans chaque poste, fixé : ainsi le premier Janvier, 1757, Cadet fut déclaré Munitionnaire général en Canada, et l'on fut étonné de voir cet homme passer, tout d'un coup, du couteau à l'épée.

L'Intendant envoya à tous les Garde-magasins qui étoient dans les postes du Roy, des instructions relatives à la

conduite qu'ils devoient tenir vis-à-vis des Commis du Munitionnaire, et il leur ordonna de remettre aux Commis, par inventaire, les munitions de bouche qui se trouvoient alors dans les postes; il leur prescrivit aussi qu'ils ne devoient faire aucunes distributions sans leur ordre, ou celui du Commandant; qu'alors ce dernier tireroit, comme à l'ordinaire, sur le Garde-magasin, qui là-dessus donneroit un bon sur le Munitionnaire, et qu'on compteroit tous les trois mois sur les bons qui seroient vérifiés sur ceux du Commandant; on régla aussi la quotité et la qualité des vivres qu'on devoit délivrer; et comme le Munitionnaire s'obligeoit de rendre à ses frais les vivres dans les postes, en lui fournissant des bateaux, on les avertissoit de ne passer aucuns vivres à ses engagés ou commis; et à l'égard des vivres des Sauvages, ils furent aussi convertis en rations.

Les Garde-magasins qui avoient été jusqu'alors dans les postes, n'avoient pas fait de fortunes : ils perdoient par cet arrangement, parce que sur les vivres qu'on leur envoyoit, on leur passoit, pour le trait des petites pesées et déchet, sur la farine, 5 pr. cent,—le lard, 10 pr. cent,—le bled d'Inde, 5 pr. cent,—le tabac, 10 pr. cent,—la poudre et le plomb, 7 pr. cent,—et l'eau-de-vie, 5 pr. cent, qui, joint à la façon, leur faisoit un petit bénéfice au bout de l'année, mais qui cependant n'étoit rien en comparaison du commerce que leur emploi leur facilitoit : les plus honnêtes gens d'entre eux furent obligés d'abandonner, ou on les releva pour en mettre d'autres qui favorisoient la société.

Le Munitionnaire débuta par demander d'avance un million de livres, qui lui fut compté tout de suite : il prit à son service tout ce qui se présenta ; tout fut bon : et comme il en eut bientôt un plus grand nombre que le Roy n'en avoit eu jusqu'alors pour le même objet, on en fut étonné, et

encore bien plus, quand on sut les forts appointemens qu'il leur donnoit.

Il avoit chez lui un nommé Corpron,—homme de néant, que les coquineries avoient fait chasser de chez différents négociants dont il étoit Commis, mais il avoit de l'esprit, et entendoit parfaitement le commerce; Cadet l'avoit depuis deux ou trois ans à son service; il l'avoit intéressé dans son commerce, en sorte qu'il étoit devenu son homme de confiance; il fut aussi le premier de tous, et commença à prendre connaissance des affaires; il examinoit les comptes rendus; il avoit le détail du gouvernement de Québec; on ne sait quels arrangemens il fit avec le Munitionnaire, mais personne n'ignore qu'il gagna de grandes sommes, et qu'en très-peu de temps il devint puissamment riche.

Les gouvernemens de Montréal et des pays d'en haut furent confiés aux nommés Pennisseault et Maurin. Pennisseault étoit d'un caractère vif et entreprenant; il étoit excellent pour le dehors, comme à faire des marchés, à faire travailler, et avoir l'œil en même tems sur différentes choses; mais il étoit de mauvaise foi, et double dans toutes ses démarches: on prétend qu'il avoit été obligé de sortir de France pour des affaires de commerce; il avoit épousé une fort jolie femme, fille d'un marchand de Montréal, qui devint la maîtresse de Péan, à qui M. le Chevalier de Lévis l'enleva, et l'a emmenée en France; outre que cette femme étoit belle, elle avoit encore des qualités d'esprit qui la faisoit regarder avec admiration; sa conversation étoit libre et enjouée; elle avoit de répandu dans toutes ses manières quelque chose de grand; comme elle tenoit une grande table, les Commis du Munitionnaire, tous gens de néant, étoient admis; on blâma souvent M. le Chevalier de Lévis d'y manger presque tous les jours comme il le faisoit, et de se confondre avec eux; son

mari ne la voyoit pas la plupart du temps ; sa vie licentieuse l'aliéna d'elle, sans cependant rompre, et il s'en dédommagea sur les femmes de ceux qui étoient sous ses ordres.

Maurin étoit l'homme le plus difforme de la Colonie ; il étoit bossu, et n'avoit rien que de sinistre dans la physionomie et le maintien ; mais il avoit beaucoup d'esprit et quelque peu orné ; il avoit été commis de quelques marchands, où il fit voir de la capacité ; il étoit ambitieux, et souvent généreux par vanité ; il poussa le luxe jusqu'où il pouvoit aller en Canada ; et, à l'égard du désir d'amasser du bien, Cadet ne pouvoit choisir deux personnes qui se concilieroient mieux et qui emploieroient plus de moyens de vexation et de détours qu'eux ; aussi on ne vit voler et en donner l'exemple plus impunément, et jouir, ou plutôt triompher de la misère publique, avec plus de faste et d'arrogance qu'ils le firent.

Cadet ayant obtenu ce qu'ils demandoit, ou plutôt la société, il s'agissoit de ne pas laisser échapper un morceau considérable,—je veux dire le détail de l'équipement des troupes et des milices,—ou en charger Péan sous le nom de Major ; M. de Vaudreuil acquiesça, à son égard, à tout ce qu'on voulut, en sorte que l'Intendant lui donna* tout pouvoir et dans les magasins et sur les vivres ; alors tous les emplois du Roy et du Munitionnaire devinrent à la nomination de la société, à laquelle M. Bigot donnoit tout et accordoit tout.

1757.—Cependant la misère n'en régnoit pas moins dans la Colonie ; le peuple de Québec continuoit à n'avoir plus de pain ; le bled étoit rare à la campagne ; l'Intendant en avoit fixé le prix à six livres le minot ; mais l'habitant ne trouvoit pas qu'il fut assez ; il le cachoit. Cadet proposa à M. Bigot d'envoyer du monde avec des ordres précis dans les campagnes

* C'est-à-dire à Péan.

pour l'enlever. L'Intendant goûta ce projet et celui d'arrêter tous les moulins ; il envoya donc quelques conseillers qui les scellèrent en mettant des cachets aux endroits nécessaires ; en sorte qu'on ne pouvoit les faire aller sans les rompre ; et on ne laissa que ceux *des* favorisés ou de ceux qui parlèrent un peu haut, et ne parurent pas absolument traitables ; ensuite on fit des levées *si* considérables, que Cadet, qui avoit acheté plusieurs terres de suites, fit défricher, labourer, et entourer de pieux son bien, en payant en bled : seulement Deschenaux et quelques-uns de ceux qui avoient été envoyés dans les côtes, vendoient du bled à vingt-quatre livres le minot—somme exorbitante, à laquelle peu de personnes pouvoient atteindre : ainsi comme la misère au lieu de diminuer augmentoit, quelques personnes s'ingérèrent de s'associer pour fournir, pendant un certain temps fixé, de la viande et du pain au peuple ; après avoir dressé leur projet ils le présentèrent à l'Intendant qui le garda pour l'examiner ; s'il eût réussi, il auroit pu faire tort à Cadet ; mais les affaires étoient telles que ce projet ne pouvoit subsister ; comme c'étoit des Conseillers qui l'avoient imaginé, Bigot n'avoit garde de le refuser, ni de leur dire ce qu'il en pensoit ; car quoique au fonds ils ne fussent pas moins avides que les autres,—étant certains qu'ils avoient bien combiné le profit qu'ils pouvoient faire pendant trois ans, (terme qu'ils demandoient,)—ils couvroient leur demandes du prétexte du bien public ; ainsi il leur fit expédier la ratification du marché aux conditions qu'ils demandoient, et qu'ils s'étoient imposées ; mais à peine eurent-ils commencé qu'ils sentirent la chimère de leur projet, et leur peu de capacité, et ils demandèrent avec autant d'instance que leur marché fut cassé, qu'ils en avoient fait pour en obtenir l'approbation.

Cadet envoya donc des commissaires dans tous les postes ; comme les Acadiens étoient plus considérables, on y fit plus

d'attention qu'aux autres ; on avoit laissé subsister, sur les états du Roy, les quatre-vingt mille livres de fonds, que le Roy passoit pour principal de leur dépense, cette somme n'étoit pas à mépriser ; M. Bigot y envoya pour la forme un Garde-magasin, et la société un Commis, à qui on donna des marchandises de toutes espèces : le Garde-magasin eut ordre de ne faire aucun commerce, et de ne rien acheter pour le compte du Roy, mais de tout prendre chez le Commis du Munitionnaire, et d'en signer les états ; et pour mieux agir, on traita dans la suite avec M. de Boishébert, qui y fut envoyé Commandant, en sorte que le Commis du Munitionnaire retira tout l'argent du Roy, et que les dépenses ne s'y firent qu'à son profit.

Pennisseault et Maurin avoient le détail de Montréal, et eurent chacun un différent titre ; Pennisseault fut nommé Inspecteur, et Maurin Trésorier.

Le premier, en sa qualité, alla dans tous les postes faire sa visite, ordonna de nouveaux bâtimens où il étoit nécessaire d'en construire, placer, confirmer ou déplacer les Gardes-magasins,—ce qui dépendoit moins de leur capacité que de leur disposition à la coquinerie,—en sorte que plusieurs perdirent leurs emplois dans le moment où par leur probité ils comptoient mieux de les conserver ; on substitua à leur place des gens plus dociles, ou, comme on disoit communément, des gens qui ne se mêloient point d'examiner ce qu'on leur faisoit faire ; et, comme Pennisseault et Maurin avoient soustrait quelques parties des fournitures, ils avoient intérêt à ce que leurs Commis fussent tels qu'ils les vouloient ; ce fut dans ces visites que Pennisseault s'assura des Commandans et des Gardes-magasins par des présens réels, qui consistoient en vin, eau-de-vie et sommes d'argent,—le tout réparti suivant leurs dispositions, et ceux qu'on pouvoit

attirer ; car, à l'avancement du Munitionnaire, le vin et l'eau-de-vie que l'on donnoit ordinairement, disparurent, en sorte que les rations des postes se trouvèrent quadruplées, on alloit même jusqu'à faire payer au Roy les vivres qu'il avoit donné au Munitionnaire ; ce fut au savoir de Pennisseault et Maurin que l'on dut le projet.

La Cour avoit surtout recommandé à M. de Vaudreuil d'écarter, autant qu'il pouvoit, les ennemis des frontières, et elle ne lui prescrivit l'offensive que dans cette seule occasion ; il continua pendant l'hiver à envoyer des détachemens de Canadiens et Sauvages, pour être informé de leurs préparatifs et à s'attacher les nations par les présents et les colliers qu'il envoyoit chez elles : la prise et la destruction de Chouaguen, et les prospérités que la Colonie avoit eues jusqu'alors, avoit fixé l'incertitude de beaucoup de Sauvages, et les avoient déterminés en notre faveur.

Les Anglois n'avoient cessé de travailler au Fort George ; ce fort étoit situé sur le bord du Lac St. Sacrement ; il couvroit, de ce côté, les frontières, et servoit de place d'armes et d'entrepôt pour les opérations qu'ils méditoient sur nos frontières ; ainsi il paroissoit nécessaire de le détruire ; d'ailleurs, on n'ignoroit point que les grands préparatifs qui s'y faisoient ne fussent pour venir nous attaquer ; le Général crut devoir tenter le surprendre, avant que les ennemis s'y fussent rassemblés et y eussent porté leur forces ; il communiqua ses idées à M. de Montcalm ; ils résolurent d'envoyer un fort détachement pour le surprendre, et, en cas qu'on le manquât, de l'assiéger dans les formes, avant que les Anglois eussent réuni leurs forces.

Le détachement pour cette expédition fut composé de 1,500 hommes, savoir, cinq piquets de troupes de terre, 300 soldats de la Colonie, 650 Canadiens, et 400 Sauvages.

Le commandement général fut confié à M. de Rigaud de Vaudreuil, et il eut pour second M. le Chevalier de Longueuil, Lieutenant du Roy à Québec ; les Gouverneurs particuliers avoient rang de Colonels, et les Lieutenants du Roy de Lieutenants Colonels, suivant le règlement de la Cour, et marchaient suivant la date de leurs commissions.

Pierre François Rigaud de Vaudreuil étoit frère du Général, et brave soldat, mais peu spirituel ; il étoit bon, affable, et d'un caractère bienfaisant, et capable de tout oser pour la gloire de son Prince.

M. le Chevalier de Longueuil n'en cédoit point à l'autre en bravoure ; il avoit de l'esprit, et entendoit assez bien son métier.

M. de Montcalm ajouta à ces deux Officiers, pour commander les troupes de terre, M. de Poularier, lors Capitaine des grenadiers au régiment de Royal Roussillon.

M. Dumas, qui étoit revenu du Fort Duquesne, commandoit la Marine, et le Chevalier le Mercier y étoit en qualité d'Ingénieur.

Les instructions de M. de Rigaud portoient de surprendre le fort par escalade, mais en cas qu'il ne le pût pas, de brûler tous les bâtimens, les bateaux et les hangars qui étoient hors du fort.

M. de Montcalm enjoignit aussi d'obéir en tout aux ordres de MM. de Rigaud et de Longueuil, et d'entretenir l'union entre ses troupes et celles de la Colonie ; d'engager ses troupes à donner l'exemple de la valeur, et qu'en cas d'un conseil de guerre où il seroit d'un sentiment différent, de ne le donner que par écrit.

Tout étant prêt, M. de Rigaud partit et se trouva le 17 Mars à sept heures du soir sous une montagne, où il campa à une lieue et demie du Fort George ; le lendemain il le fit

reconnoître par MM. le Mercier, Dumas, et Poularier, qui au moyen d'un télescope le virent de dessus une hauteur qu'il le dominoit, et n'étoit qu'à environ une demi lieue; ils aperçurent beaucoup de monde qui travailloient vivement; ils firent rapport qu'il leur paroissoit trop difficile à escalader, et qu'on ne pouvoit planter des échelles que sur la moitié d'une face; sur ce rapport l'armée partit de son camp la nuit du 18 au 19; on approcha du Fort le plus doucement qu'on put, et on s'aperçut que les factionnaires veilloient, et, à certains mouvemens, que la garnison étoit sous les armes; ainsi on envoya des Cannoniers mettre le feu aux bateaux et bâtimens.

Le 20 on investit le Fort de tous côtés; les troupes allèrent à la fascine; et on donna aux Sauvages le chemin de Lidius à garder.

Le 21 on fit sommer, par M. le Mercier, le Commandant du Fort de se rendre,—ce qu'il refusa, en disant qu'il se battoit autant qu'il le pourroit.

La nuit du 21 au 22 on brûla environ 300 bateaux, trois barques, un hangar plein de vivres et d'effets; et le lendemain on brûla une plus grande barque dont le mât du beaupré touchoit à un des bastions; *on brûla aussi* deux autres hangars pleins de vivres,—l'hôpital, deux galères, et les maisons qui étoient sous le Fort, d'où le Commandant faisoit néanmoins faire grand feu, mais ces incendies se faisoient la nuit, et la garnison n'étoit pas suffisante pour envoyer des piquets protéger ces bâtimens.

Ce fut à quoi se réduisit cette expédition: les Sauvages pillèrent beaucoup, et M. de Rigaud rapporta à son frère et à M. de Montcalm les connoissances qu'il avoit acquises de la situation et de la force de cette place, qui servirent à en former le siège plus sûrement.

M. de Vaudreuil ayant appris que les Anglois ne pouvoient aisément rassembler leur armée,—que même elle leur devenoit inutile en attendant qu'ils eussent ramassé des vivres et construit des barques pour remplacer ce qui avoit été détruit au Fort George, ne se pressa pas de faire faire le siège de cette place; d'ailleurs il attendoit que le Munitionnaire eût reçu des vivres de France, comme il l'avoit promis, et s'y étoit engagé par son marché: il envoya seulement M. de Bourlamarque, avec deux bataillons, pour continuer les fortifications du Fort Carillon, et faire occuper les postes de la Chute et du Portage entre les Lacs Champlain et St. Sacrement.

M. de Pouchot, Capitaine des troupes de terre, fut aussi envoyé pour fortifier le Fort de Niagara: cet Officier étoit le plus capable de tous de fortifier une place et de la défendre; aussi en a-t-il fait la plus régulière qu'il y ait en Canada, eu égard à sa situation.

On invita les nations à descendre à Montréal, et lorsqu'elles y furent, on assembla un grand conseil, où M. de Vaudreuil leur parla ainsi: "Je vous ai invité pour être témoins des opérations que nous allons faire, afin que, lorsque vous serez retournés sur vos nattes, vous racontiez ce que vous aurez vu. L'Anglois a depuis peu bâti un Fort sur les terres de votre père le grand Onontio; il m'a commandé de le détruire; je vous invite de vous y trouver." Ensuite il leur donna un collier.

Les Sauvages lui répondirent qu'ils ne s'étoient rendus à sa parole que pour faire sa volonté, et le conseil se termina par des présents que le Gouverneur Général leur fit.

Les troupes et les milices ayant eu leur rendez-vous à St. Jean, Péan s'y trouva, où il fit ses fonctions et son profit: le transport de la rivière Richelieu, communément appelée Chambly, à cause du Fort de ce nom, étoit lucratif; un

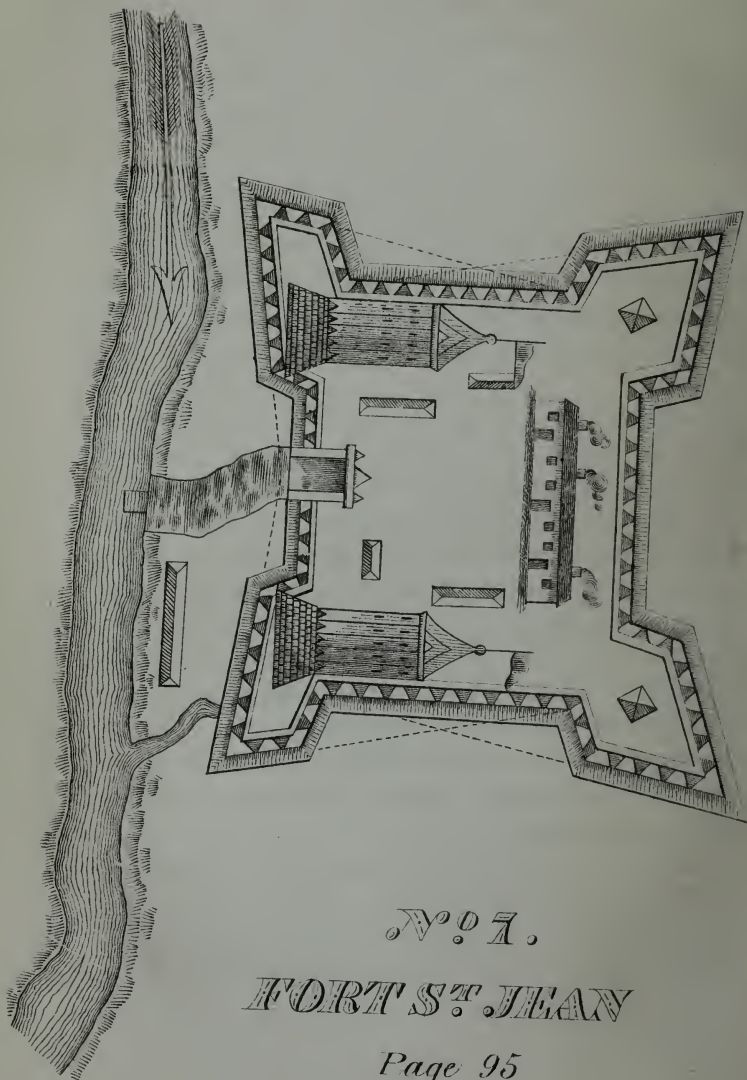
certain gentilhomme qui l'avoit entrepris dans un temps où il n'étoit pas considérable, y avoit fait une fortune honnête; Péan et le Chevalier se le firent donner; voici la substance du traité :

On fournissoit aux entrepreneurs les bateaux et leurs agrès, dont ils devoient rendre compte après la campagne.

Ils étoient obligés de fournir les hommes et le harnois, et de les nourrir et payer à leurs frais, et ils s'obligeoient de remettre les effets bien conditionnés et de payer même ce qu'il en manqueroit s'il y avoit de leur négligence.

Le Garde-magasin à St. Jean devoit leur remettre un état signé de lui, des effets, sur lesquels ils étoient payés, le quintal pesant : de St. Ours à St. Jean, quatre livres, et de St. Ours à Chambly, seulement vingt sols; chaque grand bateau étoit payé quinze livres, et chaque petit douze.

A observer les marchés, il semble qu'on prend toutes les précautions possibles pour l'intérêt du Roy. Cependant, rien de moins; les marchés n'étoient pas faits au nom des Officiers, mais de quelques particuliers qui en avoient l'inspection, ou quelque petit intérêt; on faisoit partir de Montréal les marchandises en bateaux; on commandoit du monde pour les mener à Sorel; de cet endroit les Officiers en faisoient commander, qui ne leur coûtoient rien pour les mener ou à Chambly ou à St. Jean; les habitans de la rivière aimoient encore mieux faire cette corvée *gratis* que d'être toute une campagne éloignés de chez eux; en sorte que ces transports ne coûtoient rien aux entrepreneurs. On n'oublioit pas non plus, lorsqu'il y avoit des détachemens, de charger leurs bateaux, et ils passaient au compte des entrepreneurs. On ne sauroit imaginer les vols qui se faisoient dans ces transports; outre qu'on chargeoit souvent, dans les magasins du Roy, les factures beaucoup plus qu'on ne délivroit, on ne



N^o 7.

FORT ST. JEAN

Page 95

tendoit pas même tout ce qui en étoit sorti ; chacun s'en approprioit un morceau,—commis,—habitans,—jusqu'aux Officiers, qui, après avoir bien pillé dans les ballots, gardoient les agrès des bateaux, et venoient encore solliciter leur payement ; car il faut observer que les Officiers de la Colonie ne faisoient rien *gratis*. Lorsqu'ils étoient commandés pour aller en partis, ils se faisoient donner, sur leurs routes, tout ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance, et même au-delà, qu'ils payoient en certificats, qui étoient acquittés. Ceux qui alloient pour les services dans les côtes, ou qui étoient détachés pour conduire des détachemens ou des effets dans les postes étoient payés, et n'en faisoient pas moins des certificats qui, souvent, étoient pour leur propre compte, moyennant d'autres personnes à leur place pour les présenter ; ainsi Péan, qui recevoit tout à St. Jean, le distribuoit à sa fantaisie ; un détachement de cent hommes qui passoit en valoit six cents au Munitionnaire.

Le Fort St. Jean n'étoit par lui-même susceptible d'aucune défense ; il étoit situé sur la rivière Richelieu, à portée de Montréal par la communication de la Prairie,—et servoit d'entrepôt pour le Lac Champlain ; et comme la guerre se portoit principalement de ce côté-là il étoit devenu considérable, parce qu'il falloit nécessairement que tout se transportât pour la subsistance de l'armée, et celle des Forts de Carillon et St. Frédéric, et leur équipement. Cadet y fit faire des grands bâtimens,—le logement qu'il occupoit et ses commis étoit magnifique,—tandis que le Garde-magasin étoit relégué dans une tour.

Une partie des vaisseaux de France étant arrivés, et tout étant prêt pour former le siège du Fort George, M. le Chevalier de Lévis joignit, le trois de Juillet, les troupes et les milices à St. Jean, d'où il partit avec elles pour se rendre à

Carillon, où M. le Marquis de Montcalm le rejoignit, et après avoir fait reposer ses troupes, il se présenta, le cinq Août, devant la place qu'il investit : avant d'ouvrir la tranchée, il somma le Commandant de la lui rendre, qui lui répondit qu'il se défendrait jusqu'à l'extrémité ; enfin il fit ouvrir la tranchée, et battre la place, et lorsqu'il aperçut que les batteries faisoient effet, il le fit sommer de nouveau de se rendre,—lui représentant que s'il attendoit à l'extrémité, il ne seroit peut-être pas maître de lui accorder une capitulation honorable par rapport aux Sauvages qu'il avoit avec lui : le Commandant qui espéroit à tout moment d'être secouru par M. Abercromby, qui de jour à autre attendoit les milices des Provinces, ne voulut pas encore se rendre ; il écrivit à M. Abercromby une lettre dans laquelle il lui marquoit sa situation,—le prioit de le secourir au plutôt sans quoi il seroit obligé de rendre la place ; il remit cette lettre à un Sauvage, qui fut pris par d'autres, et comme ils le tuèrent pour en faire festin, suivant leur usage, ils la lui trouvèrent dans le fondement enveloppée dans une feuille de plomb, et la portèrent à M. de Montcalm, qui, l'ayant lue, pressa la place plus vivement, et contraignit enfin le Commandant à se rendre, au moment où M. Abercromby alloit marcher à son secours.

La capitulation fut, que la garnison sortiroit avec les honneurs de la guerre, armes et bagages, et seroit conduite au plus prochain Fort Anglois ; la garnison, au lieu de sortir tout de suite, et de se mettre en chemin, attendit jusqu'au lendemain ; comme on avoit promis le pillage du fort à 1,500 Sauvages, qui s'étoient trouvés à cette expédition, ce retard leur fit penser qu'on vouloit les tromper ; quelques-uns s'enivrèrent sur cette idée pendant la nuit ; comme ils n'étoient point accoutumés à des capitulations, en voyant sortir le lendemain la garnison avec ses effets, ils se crurent

tout de bon trompés,—ils se jetèrent dessus,—en massacrèrent quelques-uns, et en firent des prisonniers, et pillèrent tout ; en vain les Généraux voulurent-ils s'y opposer ; il fallut cacher ces infortunés au milieu des troupes Françaises et dans les tentes ; encore en vinrent-ils tuer inhumainement au milieu de ceux qui s'étoient rendus leurs protecteurs ; ce qui en réchappa fut conduit à Montréal, et de là à Québec, où on les fit embarquer pour la Nouvelle Angleterre.

Cette action passa pour détestable, et elle l'est en effet ; mais il ne faut attribuer ni à M. de Montcalm, ni aux autres Généraux, mais au peu de discipline que M. de Vaudreuil mettoit parmi les Sauvages ;* il leur permettoit tout,—qualité qu'il avoit héritée de son père, comme de les croire absolument nécessaires ; on les voyoit courir dans Montréal, le couteau à la main, menacer un chacun, et souvent faire des insultes ; lorsqu'on s'en plaignoit, il n'en disoit rien ; bien loin, après ce coup, au lieu de leur avoir fait des reproches et de leur en avoir fait sentir les inconvéniens, il les accabla de présens, dans la persuasion qu'il étoit que leur cruauté seroit ralentie ; les desseins des ennemis,† . . . Comme M. de Montcalm savoit que M. de Vaudreuil attendoit la nouvelle de la prise du Fort George pour faire partir des vaisseaux pour France, et qu'il devoit écrire au Ministre au sujet des nouveaux arrangemens à prendre pour la défense de la Colonie, il lui écrivit que les demandes qu'il a à faire à la Cour doivent consister en vivres, marchandises, munitions, artillerie, et troupes ;—que cependant c'est à M. l'Intendant à déterminer le premier

* Il n'y avoit que 1,500 Sauvages, tandis que M. de Montcalm avoit 11,000 troupes. (Voir M. Smith, Hist. de N. Y., vol. 2, p. 246 ; Voyages de Carver, p. 314, &c.) M. Carver étoit lui-même présent, et fut fait prisonnier dans cette affaire, dont il n'échappa qu'avec la plus grande difficulté. Son récit, qui est très circonstancié, constate que les Généraux François négligèrent, ou même refusèrent pendant le massacre, de prendre les précautions stipulées par la capitulation pour sauver la vie des prisonniers : et que ni les Officiers ni les troupes Françaises ne leur donnèrent aucune protection. Les Anglois qui se rendirent étoient au nombre de 2,000 hommes, dont 1,500 furent tués ou enlevés par les Sauvages.

† Il manque ici quelques mots dans le Manuscrit pour rendre le sens complet.

article, parce qu'il doit mieux connoître que qui que ce soit les ressources de la Colonie et ses besoins ; qu'il doit demander beaucoup d'artillerie et de matières combustibles, —une seconde compagnie de cannoniers, tirée du corps Royal d'Artillerie, avec quelques Officiers,—de réduire les compagnies de la Marine à cinquante hommes,—et augmenter le nombre d'Officiers, par rapport aux détachemens des forts, et les Canadiens et les Sauvages,—à la tête desquels il en faut toujours mettre ; qu'à l'égard des troupes de terre, il faut former les huit compagnies qui ont été prises aux bataillons de la Reine et de Languedoc,—mettre à leur tête les huit premiers Lieutenants avec titre de Capitaine, exploitant, si on ne pouvoit renvoyer, les anciens, comme on a fait en Italie après la bataille de Plaisance ; mettre les 72 compagnies des bataillons François à quarante-cinq hommes, ce qui feroit trois cent cinquante hommes de plus ;—et enfin de demander trois cents hommes des fusilliers Montagnards du Roussillon ; et il lui dit, que, par la lettre qu'il écrit, il appuie ses demandes, et en fait sentir la solidité : on verra, la campagne prochaine, l'effet de ces demandes.

Il ne se fit plus rien de considérable après cette affaire : M. de Lignerie, Capitaine de la Colonie, avoit été relever M. Dumas au Fort Duquesne, d'où il continuoit de faire faire des courses par les Sauvages dans les provinces Angloises : M. de Bellestre, qui commandoit aussi au Détroit, en faisoit de même.

Les Acadiens qui étoient à Miramichi et à la rivière St. Jean, étoient toujours misérables ; les jeunes gens, et les plus vigoureux d'entre les âgés, alloient faire des courses aux environs de Beauséjour et du Fort Royal ; ils tuoient les animaux domestiques qui avoient resté dans les bois, ou les



Nº 8.

FORT GEORGE ET CARILLON

Page 98.

faisoient passer sur les bords de la mer, d'où ils les amenoient à leur retraite; mais c'étoit une très-petite ressource pour eux.

M. de Boishébert qui y avoit été envoyé Commandant, s'étoit intéressé dans les vivres; ceux qu'on leur envoyoit consistoient uniquement en morue salée ou sèche; on prit à Québec tout ce qui s'y trouva, bonne ou mauvaise; cela fut indifférent, et ils furent obligés de s'en contenter; cependant, on n'en paya pas moins au Munitionnaire les rations complètes, et quoiqu'il en mourut beaucoup, le même nombre subsista toujours vis-à-vis de la Cour: l'Intendant Bigot n'ignora point du tout cette manœuvre; on prétend qu'il y donna les mains, car en 1760 il retira du Garde-magasin certaines lettres et ordres qu'il lui avoit envoyés.

La Cour n'avoit pas été contente du peu de défense qu'on avoit fait au Fort de Beauséjour; les dépenses qu'elle avoit faites à son occasion lui avoit fait penser qu'il ne pouvoit y avoir que de la faute du Commandant: dès l'année suivante elle avoit donné ordre à M. de Vaudreuil d'instruire le procès du S. de Vergor et celui du S. de Villeray, qui commandoit à Gasparaux, parce que dans les comptes qu'on lui rendoit la moindre enceinte de pieux étoit un fort,—ce qu'elle présuinoit aussi par les dépenses qu'on y faisoit; mais ce Général, gagné par l'Intendant, avoit évité d'obéir; enfin la Cour le lui enjoignit si fortement, que cette année il y fut obligé; il avoit envoyé ordre au S. de Villeray, qui étoit de la garnison de Louisbourg, de se rendre à Québec,—ce que cet Officier fit. Le vingt Septembre, 1757, les Sieurs de Vergor et de Villeray reçurent ordre de rester aux arrêts, chacun dans leurs logis; comme tout étoit concerté avec l'Intendant, le Général choisit, pour instruire ce procès, un Officier affidé, et dont les connoissances étoient bornées.

On commença par M. de Vergor, qu'on interrogea, mais qui n'ayant pas l'ombre de bon sens, disoit souvent ce qui pouvoit lui être contraire ; ensuite on admit des témoins ; on rejeta ceux qui parlèrent un peu trop juste, et dans ce grand nombre qu'on ouït, on n'admit que les réponses de ceux qui furent favorables à cet Officier ; on gagna quelques Acadiens et d'autres, qui, craignant la puissance de l'Intendant, de qui ils dépendoient, firent des mémoires, et déposèrent comme on leur prescrivait ; ensuite on en vint jusqu'à donner à Vergor une personne qui ajustoit ses réponses.

Ensuite on interrogea le S. de Villeray ; c'étoit un Officier d'une très-bonne famille, et de la valeur duquel on ne devoit point douter : il présenta des mémoires vifs, et sur sa situation lors du siège du Beauséjour, et sur ce que le S. de Vergor auroit dû faire pour la défense de son fort ; que, pour lui, étant sous ses ordres,*.... Ces mémoires qui attaquoient la réputation de Vergor ne furent point goûtés ; on fit représenter à de Villeray que sa justification dépendoit de celle de l'autre, et qu'on pouvoit le chicaner ; il n'avoit point de protection ; on lui présenta un autre mémoire, en lui disant que c'étoit celui-là qu'il falloit communiquer à ses Juges ; il fut obligé d'obéir, et de regarder comme une grâce ce qu'il devoit avoir de droit.

Enfin le conseil de guerre s'assembla au Château à Québec ; il étoit composé de MM. de Vaudreuil et Bigot, Presidents, M. de Triver, Commandant du bataillon de la Reine, de Montreuil, faisant fonctions de Major Général des troupes de terre,—de M. le Chevalier de Longueuil, Lieutenant du Roy, Commandant de la place,—de Nojelle, Major des Trois-Rivières, d'Aigubelle, St. Vineul, et Dumas, Capitaines.

Ces Officiers furent renvoyés absous : le premier rejeta le peu de défense qu'il fit sur ce que les Acadiens ne le secondèrent

* Il y a évidemment encore quelques mots omis ici dans le Manuscrit, par erreur du Copiste.

pas, et firent une espèce de rébellion : il y avoit bien des choses à lui objecter,—entre autres, qu'il n'en avoit fait aucun usage, et par conséquent il devoit ignorer ce qu'ils auroient fait, et que, puisqu'ils ne lui servoient de rien, il ne devoit pas les conserver, et rejeter sur ce qu'ils vouloient sortir, la reddition de son fort.

Au fond on pouvoit appeler le siège, le siège de Velours ; on dormoit tranquillement la nuit ; les ennemis ne veilleoient pas même matin ; ils tiroient quelques bombes,—une petite prévenoit toujours la grosse,—et on auroit dit que M. Monckton badinoit ; on ne tira pas un seul coup de canon, et de notre part, sans M. Jacan Fidmont, on auroit tout réservé la poudre pour l'ennemi, ainsi que les vivres, qu'on économisoit plus qu'on avoit fait avant le siège ; ce qui fit dire à quelques-uns qu'il falloit que Vergor les eut vendus à l'ennemi : le Commandant resta toujours très-tranquille dans son fort,—on ne faisoit aucune sortie,—on ne faisoit pas même coucher des détachemens en dehors des pallissades ; en un mot, jamais place ne fut si mal défendue ; il en emporta beaucoup d'argent ; ses domestiques mêmes s'enrichirent du pillage ; comme, à son retour à Québec, chacun le blâmoit, il vantoit la défense qu'il avoit faite, au prix du S. de Villeray, qu'il dépeignit comme un homme sans cœur, et qui s'étoit rendu à la première sommation ; cet Officier appris à son arrivée ces discours injurieux ; il composa un mémoire de tout ce qui s'étoit passé à Beauséjour, de la qualité de ce fort,—de ce qu'il étoit capable,—et enfin un parallèle avec le *Fort* de Gasparaux, dont il fait ainsi la description :

“ Le Fort de Gasparaux n'est proprement qu'un entrepôt
“ destiné à recevoir les effets qui arrivent par la Baie-Verte,
“ et les faire transporter à Beauséjour, dont il est éloigné de
“ cinq lieues et demie ; il est situé sur la Baie-Verte, et au
“ bord d'un petit ruisseau nommé Gasparaux,—nom d'un

“ poisson qu'on y prend, qui ressemble assez au hareng ; il est de pieux debout, fort mauvais, flanqué de quatre blagouses* de bois moitié pourri,—sans glacis ni fossés, éloigné de quatre toises seulement d'un grand bois, et des deux côtés enfermé par de grosses souches et des fredoches qui pouvoient aisément favoriser l'approche de l'ennemi ; il avoit seulement vingt hommes de garnison pour défendre vingt-cinq toises de terrain par chaque face.” Il finit par dire, “ qu'on ne peut pas présumer que dans sa situation il eût pu espérer une capitulation plus honorable que celle de Beauséjour, et qu'il est surpris de la conduite du S. de Vergor à son égard, d'autant plus que si, avec vingt hommes, et dans un mauvais réduit, il eût prescrit des conditions à l'ennemi, il en auroit tiré une gloire dont le S. de Vergor seroit la victime,”—et ajouta, en parlant de Beauséjour, “ la peur fit plus d'ouvrage que la bombe, et ne fit place qu'à la discorde et à la confusion ; quel moyen que dans ce chaos on se souvint de moi en m'envoyant du secours, et qu'on me mît dans le cas de faire décider si, faute de bravoure, j'ai rendu le fort.”

M. l'Intendant qui étoit parvenu à son but, se chargea de faire passer en France ce procès, avec les sentences et les lettres que M. de Vaudreuil écrivit à la Cour en conséquence.

Le S. Estebe qui avoit été longtemps Garde des magasins du Roy à Québec, et qui de plus étoit Conseiller du Roy au Conseil Supérieur, s'étant démis de son emploi dès l'année précédente, passa en France extrêmement riche ; sa place avoit été donné au S. Clavery, pour récompense d'avoir bien géré “ la Friponne ;” il ne la garda pas longtemps, étant mort environ huit mois après.

* i. e., *Block-houses*—une espèce de fort, bâti en gros bois quarré, et qui n'étoit connu alors qu'en Amérique.

M. Varin sollicitoit depuis quelque temps de passer en France ; comme il avoit de grands biens, et essuyoit, de temps à autre, quelques modifications, il fit tant qu'il obtint ce qu'il demandoit.

La Cour n'avoit pas jugé *convenable* de remplacer le S. Bréard, Contrôleur de la Marine ; le S. Martel, frère du Garde-magasin de Montréal, en faisoit les fonctions ; mais un certain De Villiers, qui avoit été commis dans les Bureaux de la Marine, avoit tant sollicité, qu'enfin il avoit été nommé pour simplement en faire les fonctions, avec espérance qu'on pouvoit le nommer Contrôleur ; étant arrivé à Québec, M. l'Intendant envoya M. Martel à Montréal y faire les fonctions de Commissaire à la place de M. Varin.

Le choix que fit la Cour de De Villiers ne pouvoit lui être plus préjudiciable ; elle étoit justement tombée dans le cas qu'elle vouloit éviter ; personne ne fut plus insatiable, plus double, et de mauvaise foi, que lui ; il trompoit sous les apparences les plus spécieuses ; ses mœurs et sa conduite répondirent à la perversité de son génie ; il trompa l'Intendant et le public, et se rendit, pour ainsi dire, maître des affaires de la finance, où il pillait et vola tout ce qu'il put : il devint le soutien de la grande société, qui l'intéressa, et elle ne dut pas avoir regret de lui confier ses affaires.

Cependant l'Intendant vivoit tranquille au milieu de sa Cour ; tout lui applaudissoit ; Me. Péan dominoit,—ses agrémens ne diminuoient point, mais l'on sentoit que cette vie ne devoit pas toujours durer ;—d'ailleurs M. Bigot vouloit absolument passer en France, afin qu'un autre que lui supportât l'orage de la Cour.

Les biens immenses qu'il avoit gagnés, il falloit les réaliser ; on chercha à le faire, et il vouloit qu'en passant en France les principaux de sa Société le suivissent ; c'étoit

pour exécuter ce dessein que Péan y passa sous prétexte de maladie, et y acheta de grands biens; comme il n'abandonna point pour cela la Société, il fut chargé de sa part de faire partir les vaisseaux de bon printems, et surtout de les charger du plus de marchandises qu'on pourroit.

La Société ne se contentoit pas de la seule fourniture des vivres; comme les marchandises que le Roy envoyoit n'étoient pas suffisantes, et que les demandes de l'Intendant se fixoient au dessous de ce qu'il en falloit, le Munitionnaire s'étoit chargé de cette fourniture pour toute la Colonie; il avoit de grands magasins à Québec et à Montréal; on fournissoit aussi, en société, aux Officiers qui alloient commander dans les postes de traite, ce qui leur étoit nécessaire, bien entendu qu'on étoit de part dans le profit; ensuite on envoya des canots chargés courir les postes, où on prenoit des marchandises sous prétexte de présens à faire aux Sauvages, et ces mêmes marchandises on les revendoit, autrement dit, on les traitoit;—souvent même l'Intendant donnoit ordre aux Gardes-magasins de les prendre, et sur leurs certificats elles étoient payées à Montréal. Lorsqu'il partoit un détachement considérable, il y avoit toujours, à la suite, un canot de la Société; M. de Vaudreuil appuyoit ou favorisoit ces choses, au point qu'il faisoit commander des habitans pour mener les canots, comme s'il eût été question des affaires du Roy.

Par cela, les Commandans des Postes s'aperçurent qu'ils pouvoient voler impunément; ils demandoient sans cesse des marchandises, et faisoient naître le prétexte du besoin par rapport aux Sauvages, qu'il falloit ou contenir ou envoyer en parti; ils ne se contentoient pas de ces seuls vols, ils faisoient encore un grand nombre de certificats, des différentes sommes, qu'ils avoient soin d'envoyer à Montréal pour être acquittées; leurs femmes les venoient présenter;

on les leur signoit pour être payés au Trésor, en leur faisant encore beaucoup de politesse ; de là cette inondation d'argent répandu dans la Colonie, dont il reste encore plus de soixante millions à acquitter, sans les billets déchargés : ceux d'entre les Commandans qui se distinguoient le plus, étoient le S. de Bellestre, au Détroit,—de Vergor et St. Blin, au Fort Machault, et le Verrier, à Missilimaquinac ; ce dernier étoit fils de la femme de M. de Vaudreuil ; il n'étoit ni brave ni spirituel ; son beau père l'envoya commandant de ce poste, pour y faire sa fortune ; il la voulut faire si vite, qu'il fit un jour un certificat de dix mille livres pour dix livres, et ayant su qu'il avoit été acquitté, il continua sur le même pied, de sorte qu'en peu de temps il se trouva aussi avancé que ceux qui travailloient depuis plusieurs années.

1758.—Comme il n'étoit point arrivé de France autant de vivres que le peuple l'espéroit, le pain et la viande devinrent extrêmement rares, en sorte que le peuple à Québec fut taxé à deux onces de pain par personne,*—ce qui faisoit redoubler les cris et les clameurs d'un chacun ; cependant les postes étoient bien fournis ; et c'étoit là qu'il falloit aller pour trouver l'abondance, ainsi qu'à la table de Cadet, qui s'étoit mis sur le haut ton ; il avoit laquais, valets de chambre, maître d'hôtel, devant qui tous les autres plioient ; car pour peu qu'on fût à son service, on s'en retiroit riche ; mais ce qui causoit le plus de chagrin au peuple étoit le divertissement et la perte des vivres qu'on leur arrachoit ; effectivement, malgré la grande quantité qu'on envoyoit au Fort Duquesne, il ne s'en rendoit pas la moitié, et les forts étoient toujours dans la disette ; d'ailleurs le nombre extraordinaire de Sauvages que M. de Vaudreuil attiroit, consommoient ce qui auroit pu servir au-delà de la subsistance de Québec ; aussi

* En Avril, 1758.

M. de Montcalm n'approuva-t-il pas que l'on s'obstinât à soutenir le Fort Duquesne, qui étoit trop éloigné pour être promptement secouru ; au fond, la possession de ces endroits ne dépendoit pas des forts que les François y avoient bâtis.

Comme la difficulté de ramasser des vivres suffisamment pour l'entretien des différentes armées pendant la campagne subsistoit toujours, on entroit en campagne le plus tard qu'on pouvoit, et on se réduisoit à observer les mouvemens des Anglois, et à s'en instruire ; enfin on apprit que malgré le grand armement que les ennemis avoient fait pour assiéger Louisbourg dans l'Isle Royale, ils assembloient encore une armée considérable*, pour pénétrer dans la Colonie par Carillon. †

M. de Vaudreuil, afin de leur faire diviser leurs forces, avoit résolu d'envoyer M. le Chevalier de Lévis chez les Cinq Nations, sous prétexte de leur parler ; mais c'étoit pour pénétrer jusqu'à Corlaer, ‡ et les obliger de ramener leurs forces de ce côté, afin de les éloigner de nos frontières ; il avoit aussi détaché le S. Wolfe, Officier partisan, pour aller porter à M. Abercromby des lettres de sa part, mais, en effet, pour qu'il prît connoissance de ses forces ; cependant toutes les découvertes qu'on envoyoit rapportoient unanimement que l'armée étoit prête à partir ; ce qui fit déterminer les Généraux à faire monter les troupes à Carillon, où elles arrivèrent du vingt au trente de Juin ; M. le Marquis de Montcalm s'y rendit le même jour avec le régiment de Bearn, et ayant appris que les ennemis y venoient en grandes forces, il jugea avoir besoin de toutes les troupes, et que le projet confié à M. de Lévis n'avoit pas lieu ; en conséquence il en écrivit à M. de Vaudreuil, qui fit passer promptement des Officiers

* De 7,000 hommes de troupes régulières et 10,000 de levées Provinciales, sous le commandement du Général Abercromby.

† (u Ticonderoga.

‡ Schenectady.

avec son détachement et des Canadiens, sous la conduite de son frère, à Carillon, où ils arrivèrent à temps.

Le premier de Juillet, le Marquis de Montcalm fit partir, à la pointe du jour, M. de Bourlamarque avec les régimens de la Reine, Guyenne et Bearn, pour aller occuper la tête du Portage, et lui se porta avec ceux de la Sarre, Royal Roussillon, Languedoc, et le second bataillon de Berry, à la Chute, sur les deux rives de laquelle il se campa, et laissa le troisième bataillon de Berry à Carillon pour sa garde ; et envoya trente hommes dans deux berges croiser sur le Lac St. Sacrement.*

Le lendemain M. de Bourlamarque alla reconnoître les montagnes qui bordoient le flanc gauche du camp ; on charroya des munitions, et on forma deux compagnies de volontaires, dont le commandement fut donné à MM. de Bernard et Duprat, Capitaines de Bearn et de la Sarre ; il n'arriva rien de considérable qu'une aventure d'un Lieutenant de garde, détaché en avant, qui ayant trouvé une plume de Sauvage, se retira promptement derrière un arbre, évitant par là un coup de fusil tiré par un Sauvage qui étoit prêt de foncer sur lui, le casse-tête à la main, dans le moment qu'il lui en lâchoit un autre qu'il évita aussi, en se couchant par terre, et prit ensuite la fuite.

Le cinq, on entendit un coup de fusil tiré de dessus une montagne, et on vit baisser et lever un pavillon blanc, qui étoit le signal donné à l'Officier qui étoit de garde sur cette montagne, pour avertir quand il verroit sur le Lac des berges et des bateaux ; sur ce signal, et le rapport que fit faire M. de Langy, Officier distingué de la Colonie, qu'il avoit vu des berges, et même qu'il avoit été poursuivi,—M. de Bourlamarque détacha M. de Trépézée, Capt. de Bearn, avec

* Aujourd'hui le Lac George.

300 hommes, pour aller à la montagne Pelée, observer les mouvemens des ennemis, et s'opposer à leur débarquement ; le S. de Langy, qui étoit arrivé dans l'instant, ayant assuré que les Anglois étoient en mouvement, on envoya les volontaires de Bearn occuper un poste intermédiaire, entre la montagne Pelée et le camp du Portage.

Le six, on aperçut, en vue du Portage, l'avant garde de l'armée ennemie ; alors M. de Montcalm donna ordre au S. Depont le Roy, Ingénieur en Chef du Canada, de tracer, en avant de Carillon, sur le terrain qu'il avoit déjà déterminé, des retranchemens en abatis ; le second bataillon de Berry y travailla avec ses drapeaux.

Vers les neuf heures, les ennemis commencèrent à débarquer ; alors M. de Bourlamarque fit à leur vue sa retraite en bon ordre ; il se joignit à M. de Montcalm qui l'attendoit en bataille sur les hauteurs : M. de Trépézée en voulut faire autant ; mais abandonné par ses Sauvages, qui savoient les routes, il s'égara, et se perdit dans les montagnes qui sont couvertes de bois, et après douze heures de marche, il tomba dans une colonne Angloise, qui marchoit vers la Chute ; il se défendit quelque temps, et enfin il se rendit avec environ 90 hommes,* le reste ayant été tué, pris ou noyé ; pour lui, il étoit dangereusement blessé ; enfin M. de Montcalm se replia tout à fait sur Carillon, où toute l'armée fut employée à travailler aux retranchemens, qui étoient ainsi disposés : † la droite appuyoit à une hauteur dont la pente n'étoit pas si solide que celle de la gauche ; la plaine entre cette hauteur

* C'est dans cette affaire que le Lord Howe, jeune Officier très-distingué, qui commandoit l'avant garde de l'armée Angloise, fut tué.

† L'armée Française n'étoit que de 6,000 hommes, y compris les troupes de la Colonie et les Sauvages (Smollett, Hist. d'Angleterre, vol. 4, p. 202) ; ou de 3,000, selon M. Smith, *Hist. de N. Y.*, vol. 2, p. 255. Ce dernier nombre est celui mentionné par l'auteur d'une relation de cette affaire qui se trouve dans le *British American Register* pour l'année 1803 à la Bibliothèque de la Société L. et H. de Québec. Cette relation semble avoir été écrite sous l'autorité du Marquis de Montcalm, puisque le Manuscrit porte les lettres initiales de son nom.

et la rivière St. Frédéric, étoit flanquée par une batterie de 4 pièces de canon, qui n'a pas été finie, et étoit protégée par le feu du fort ; la gauche appuyoit à un escarpement dont le sommet fut couronné par un abatis ; le centre suivoit les sinuosités du terrain ; les retranchemens étoient de troncs d'arbres, dont les branches pointées en dehors produisoient l'effet de chevaux de frise.

Le sept, vers le soir, M. de Lévis arriva avec son détachement,* et le huit, au matin, on battit la générale ; la Reine,—Guyenne, et Bearn, étoient à la droite ; la gauche étoit gardée par la Sarre, Languedoc, et deux piquets ; le centre par un bataillon de Berry, Royal Roussillon, et un piquet de M. de Lévis ; les volontaires Bernard et Duprat, gardoient une trouée percée sur la rivière de la Chute ; les troupes de la Colonie et les Canadiens † étoient retranchés dans la plaine vers St. Frédéric ; dans tout le front, chaque bataillon avoit une compagnie de grenadiers en réserve avec un piquet ; la droite étoit commandée par M. de Lévis, la gauche par M. de Bourlamarque, et le centre par M. de Montcalm : le 8, vers le midi, les ennemis attaquèrent sur quatre colonnes, et firent un très-grand feu, et bien nourri ; la principale colonne qui étoit composée des grenadiers Anglois et des Montagnards d'Ecosse ‡ chargea pendant trois heures sans se rebuter ni se rompre ; plusieurs d'entre eux furent tués à quinze pas du retranchement ; enfin vers les sept heures et demie du soir, après plusieurs attaques réitérées, l'ennemi se replia sous la protection du feu des troupes légères.

* De 3,000 hommes, d'après l'autorité de M. Smollett : mais, dans la relation ci-dessus citée, il y est dit que M. de Lévis n'avoit que huit piquets d'élite.

† Commandés par MM. de St. Ours, de Lanaudière, de Gaspé, Raimond, &c.

‡ *Murray's Highlanders*, dont la moitié des soldats furent tués ou dangereusement blessés, ainsi que 25 Officiers. Ils souffrirent beaucoup par le feu et les sorties des Canadiens. (Voir la relation, &c., déjà citée.)

Comme on pensoit que les Anglois recommenceroient le lendemain, les troupes Françaises couchèrent dans les retranchemens, où M. de Montcalm leur fit donner quelques coups d'eau-de-vie et de la bière, et fit travailler toute la nuit à perfectionner les abatis, et à finir ses batteries; mais le 9 les volontaires étant sortis, et ayant averti que les postes de la Chute et du Portage paroissoient abandonnés, le Chevalier de Lévis s'avança jusqu'au-delà du Portage, et il trouva des blessés, des vivres, et des équipages abandonnés, et des débris des berges et de pontons brûlés,—marques d'une fuite précipitée.

Les ennemis eurent, tant tués que blessés, quatre mille hommes*; d'autres l'ont fait monter à six; les Sauvages des cinq nations, qui avoient été invités à s'y trouver, et auxquels on avoit fait croire qu'on alloit s'emparer de toute la Colonie, ne furent que spectateurs.

La perte des François se monta à quatre cent cinquante hommes,† dont trente-huit Officiers: M. de Bourlamarque fut blessé dangereusement; l'armée ennemie après cette défaite étoit encore de beaucoup supérieure à la Française, qui n'étoit que de trois mille six cents hommes.

M. de Montcalm fut loué; sa disposition étoit bonne, et il avoit donné des preuves non équivoques de son intrépidité; il falloit être sûr de la victoire pour avoir osé attendre une armée si supérieure dans de pareils retranchemens; il risquoit la Colonie; en Europe sa victoire lui eût été fatale; et s'il ne l'eût remportée, on l'auroit blâmé de n'avoir pas plus tôt laissé amuser l'ennemi au siège de Carillon, et ne s'être pas retranché dans des endroits plus difficiles, et moins

* Moins que 2,000, d'après tous les récits des auteurs Anglois. Dans une note sur la relation ci-dessus citée, on trouve que le nombre exact de la perte des Anglois en tués, blessés et prisonniers, se monte à 1,950 hommes.

† Des troupes de terre, et 54 Canadiens.

à portée d'être attaqué : si M. Abercromby eût fait porter de l'artillerie à la tête de ses colonnes, le seul effet des éclats des arbres lui eut fait remporter la victoire.

M. de Vaudreuil avoit fait prévenir les Cinq Nations qu'il alloit envoyer parmi eux un grand Chef, qui leur parleroit d'affaires sur leurs nattes ; c'est-à-dire, chez eux ; et il avoit destiné, comme je l'ai dit, M. le Chevalier de Lévis ; les circonstances ne lui permettant pas, au moment de son départ, de l'exécuter, il fut obligé de se rendre à Carillon, comme on l'a vu : M. le Baron de Longueuil, père, étant mort, M. de Rigaud de Vaudreuil fut nommé à sa place ; M. de Vaudreuil ne pouvoit choisir, pour envoyer chez les Iroquois, une personne qui leur fût plus agréable ; sa famille étoit adoptée parmi eux ; et ils le considéroient comme un des chefs François pour lequel ils devoient avoir le plus d'égard et de considération. Ce Gouverneur fut chargé de cette mission : il en sentoit parfaitement l'inutilité et les risques qu'il y avoit à courir, eu égard au très-petit détachement qu'on lui donnoit, en comparaison de ce qu'on avoit promis ; cependant il accepta, et reçut ses instructions le onze de Juillet.

Il partit donc avec neuf canots chargés de présens, qui consistoient en marchandises et étoffes, de soieries et de couvertes, poudre, plomb, fusils, &c. : le Général lui dépêcha, le douze, un courier pour lui apprendre la victoire de Carillon ; ce qui le flatta d'autant mieux qu'il ne tint plus son voyage si périlleux qu'auparavant.

Comme il avoit à parler aux Iroquois du Sault, qui font partie des Cinq Nations, il s'y rendit ; l'affaire de Carillon faisant changer de face aux affaires, on lui envoya de nouvelles instructions ; il rencontra en chemin plusieurs Députés des Iroquois qui venoient s'informer du sujet pour lequel on ne venoit pas comme on l'avoit promis ; il les reçut très-bien,

et leur apprit la nouvelle de la victoire de Carillon, dont ils furent très-surpris : lorsqu'il fut près de Chouaguen, il rencontra des Députés des Oneyuths des Cinq Nations, qui, après l'avoir salué, lui dirent qu'ils étoient venus au devant de lui,—que les Anglois leur avoient dit qu'ils avoient été surpris par les François à la Pointe,* qu'après avoir pris trois forts, croyant que les François vouloient se rendre, ils les avoient attaqués à l'improviste, et avoient perdu 400 hommes, mais qu'ils comptoient y retourner vers la moisson.

Le lendemain au matin on arriva à Chouaguen, où les Sauvages des Nontagués, au nombre de vingt-trois, ayant à leur tête le grand chef nommé Schinoniata, c'est-à-dire le chef, arrivèrent aussi ; ils firent trois décharges, auxquelles on répondit par trois autres ; ils débarquèrent et allèrent à la tente du Gouverneur, où le chef parla ainsi :—“ Mon père, “ nous regardons ce jour-ci comme heureux, puisque nous “ te voyons ; nous avons appris ton arrivée par ceux que tu “ nous as envoyés, qui nous ont dit de ta part que tu demandois “ que nous fussions au devant de toi ; c'est pourquoi nous “ sommes venus avec tous les guerriers du village.”

(Par des branches† *ou un Collier de rassade.*)

“ Mon père, tes envoyés nous ont dit que tu nous “ demandois dans quel endroit nous voulions que tu nous “ parlasses ; nous ne voyons point de lieu plus propre que “ notre village ; tu nous parleras sur nos nattes, car les “ fredoches n'y sont pas propres ; s'il y a des mal intentionnés, “ et qu'ils entreprennent, tu disposeras de tous tes enfans, et “ ils mourront avec toi.”

M. de Longueuil leur répondit :

“ Mes frères, je vous remercie de ce que vous êtes venus “ au devant de moi ; mon intention a toujours été d'aller à

* Ceci a rapport, probablement, à l'affaire de Carillon.

† Symbole présenté par les Sauvages à cette partie de leur harangue.

“ votre village pour vous y porter la parole de votre père, “ et vous voir ; vous êtes les maîtres du départ, et d’en fixer “ l’heure et le jour.” Après ce conseil ils s’en allèrent. M. de Longueuil s’informa de suite par-dessous main de l’intention des Sauvages, et s’il y avoit des Anglois à la Chute, comme on le lui avoit dit ; ensuite il pratiqua secrètement pour rompre le voyage à Nontagué, et comme la mère du chef étoit morte, il couvrit par un présent sa mort,—coutume ordinaire parmi tous les Sauvages ;—ces pratiques secrètes se firent pendant la nuit ; enfin ils vinrent lui dire : “ Mon “ père, nous souhaiterions te voir dans nos villages, mais “ nous sommes trop près de l’Anglois ; il est fort, et il nous “ a dit qu’il vouloit sacrifier Burl ;* tu pourroit être insulté ; “ nous te défendrons jusqu’à la mort, car tous tes enfans sont “ à toi ; c’est pourquoi nous allons envoyer de nos gens “ avertir à notre village que tu es ici, et qu’ils viennent “ écouter la parole d’Onontio et la tienne.”

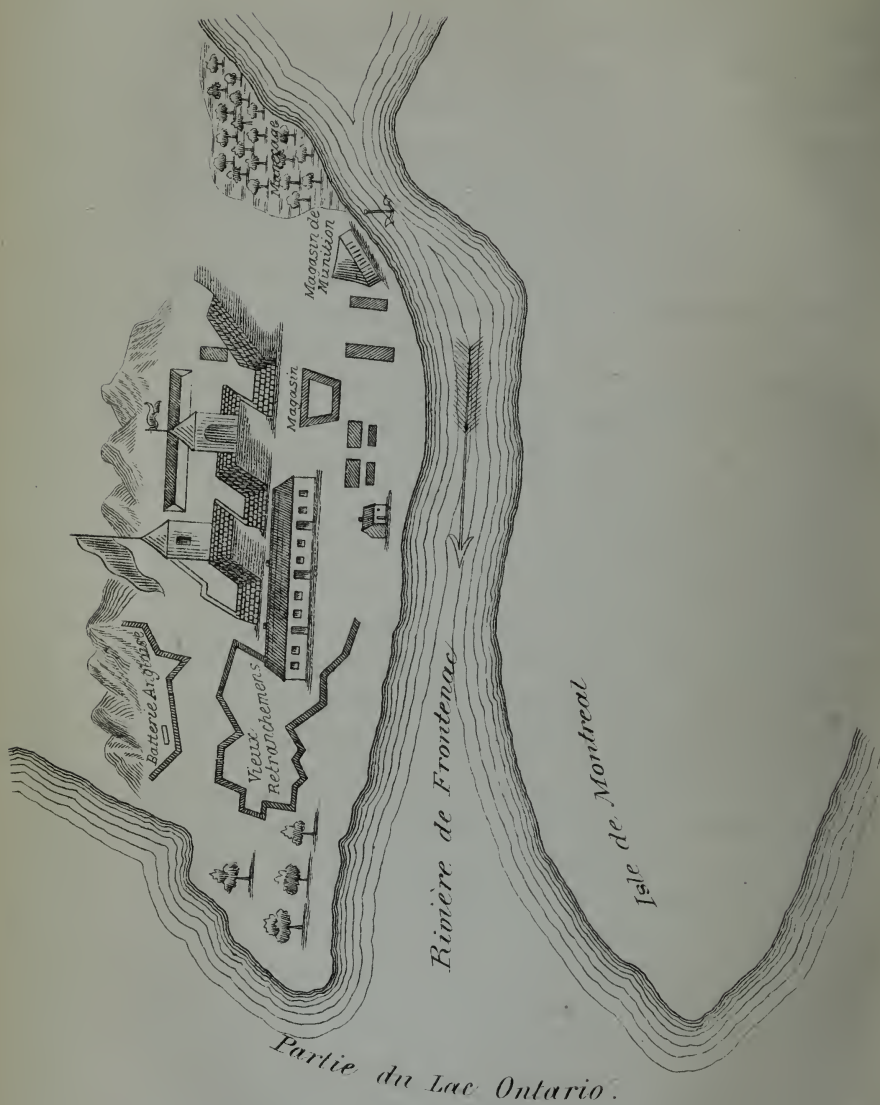
Enfin, le six Août, on tint le grand Conseil dans la tente du Gouverneur ; les présents étoient arrangés sur le bord du rivage ; M. de Longueuil eut la parole d’Onontio ; tous les Sauvages lui donnèrent de grandes marques d’amitié, et promirent de rapporter exactement ses paroles dans leurs villages, et d’en faire savoir la réponse à M. de Vaudreuil ; ils acceptèrent les présents, qui étoient considérables, et firent route pour leurs villages, et M. de Longueuil pour Frontenac, où il arriva le lendemain, et de là partit pour aller rendre compte de sa mission au Gouverneur Général.

M. Payan de Noyan, Gentilhomme de Normandie, Lieutenant du Roy des Trois-Rivières, étoit alors Commandant à Frontenac ; on lui avoit donné ce commandement, qui

* Voir page 17.

étoit au-dessous de son grade, pour améliorer ses affaires qui étoient extrêmement dérangées; cet Officier étoit savant, poète, et se mêloit de la médecine; sa verve avoit été un peu piquante,—ce qui lui avoit attiré quelques ennemis; et M. de Vaudreuil, qui n'étoit pas savant, le haïssoit, quoiqu'il lui eût quelques obligations; il avoit 68 ans, et étoit infirme; mais dans cet âge avancé il conservoit toute la liberté de son esprit, et étoit en état de faire honneur à un poste qu'on lui donneroit à défendre, avec des forces suffisantes.

Comme M. de Longueuil avoit eu quelques indices que les Anglois assembloient un corps considérable au Fort Burll, il pensa qu'ils en vouloient à Frontenac; il en prévint M. de Noyan, et lui promit d'en avertir M. de Vaudreuil, afin qu'il lui fit passer des secours; il lui laissa même un Officier de plume qui l'accompagnoit, homme d'esprit et intelligent, afin qu'ensembles ils pussent régler les affaires des Cinq Nations, qui devoient revenir dans peu dans son poste, et les engager à y rester. Quelques Sauvages vinrent effectivement au Fort Frontenac, mais ce fut pour avertir que les Anglois viendroient incessamment l'assiéger. M. de Noyan dépêcha à M. de Vaudreuil pour l'avertir et lui demander du secours. Ce Général ne s'en pressa pas plus, et il y envoya seulement un Officier nommé d'Irnon La Plante, brave à l'excès, mais estropié d'un bras, sans aucun talent; et au lieu de faire arrêter les convois il sembla s'empreser davantage de faire perdre au Roy et à la Colonie les marchandises et les vivres: le S. de Noyan voyant que ses avertissements n'opéroient rien, demanda à descendre, aimant mieux qu'un autre que lui fût la victime du Général; il lui écrivit en conséquence en lui réitérant que le secours pour la place pressoit. M. de Vaudreuil ayant reçu sa lettre, dit, en haussant les épaules, " qu'il falloit que cette Officier eût peur."



N^o 9
VUE DE FRONTENAC
 ou
CATARAUGUI

Cependant M. Bradstreet vint à la tête de cinq à six mille hommes,* et prit pied sur la terre ferme à Frontenac.

Le Fort Frontenac fut bâti † par le Comte du même nom, lors Gouverneur Général du Canada, pour contenir les Cinq Nations; il étoit situé au fond d'une Baie, qui forme une petite rivière qui se jette dans le Lac Ontario, presque à l'embouchure où ce Lac forme le fleuve St. Laurent; il consistoit ‡ en quatre courtines de pierre, de 120 pieds chacune, défendues par quatre bastions quarrés; les murs n'en étoient pas bons, et n'étoient défendus ni par des fossés ni par des pallissades; aucune terrasse ne le soutenoit en dedans; une gallerie de bois régnoit à l'entour pour la communication d'un bastion à l'autre; les plattes-formes de ces bastions étoient montées sur des pieux de bois, et les courtines ouvertes de meutrières;—la garnison, d'environ trente hommes de troupes de la Marine, et de quelques Canadiens. Lorsque M. de Montcalm fut assiéger Chouaguen, les troupes de terres qui y avoient campé avoient fait des retranchemens vers la pointe du Lac, qu'on laissa périr.

Cet endroit étoit l'entrepôt général de toutes les fournitures des postes des pays d'en haut; cela seul le rendoit de conséquence, et auroit dû mériter l'attention du Marquis de Vaudreuil, si les intérêts du Roy lui eussent été chers: au moment que M. Bradstreet arriva,§ les magasins étoient pleins de vivres, articles importants de munitions de guerre, et de marchandises destinées pour la fourniture des postes de Niagara, du Détroit, du Fort Duquesne et autres; M. de Noyan ayant su l'arrivée de l'armée Angloise dépêcha avertir le Général, et garda les Canadiens des convois en

* 3,000 hommes, dont 155 seulement étoient de troupes régulières. (Voir *Holmes' American Annals*, vol. 2, p. 194.)

† En 1673.

‡ Plan No. 9.

§ Le 25 Août, 1758.

bateaux qui s'y trouvoient lors à Frontenac ; il ordonna aux bâtimens de se préparer à combattre, et de défendre l'entrée du port à l'armée, qui n'avoit que des berges ; mais M. Bradstreet fit sa descente d'un autre côté, et ayant fait filer son armée, campa sur un autre coteau qui commandoit le fort, et fit ouvrir la tranchée sur la courtine du Sud-Ouest, contre laquelle il fit élever deux batteries, à environ cent vingt toises ; les murs du Fort, qui n'étoient soutenus de rien, furent bientôt à bas, et M. de Noyan dans le cas de capituler ; il le rendit le troisième jour aux conditions d'être fait prisonnier de guerre ; cependant la garnison descendit à Montréal ; les Anglois y trouvèrent un butin considérable ; les barques et bâtimens leur furent livrés ; ils embarquèrent tout ce qu'ils purent et brûlèrent le reste, et ensuite démolirent le fort en partie : ainsi M. Bradstreet vengea bien sa nation de la défaite de Carillon, et nuisit plus, par cette expédition, à la Colonie, que n'auroit fait la perte d'une bataille : il falloit être de l'humeur tranquille de M. de Vaudreuil pour avoir regardé cette perte comme il l'a fait ; en vain lui avoit-on représenté l'importance de ce poste, demandé qu'on le fît fortifier et qu'on y prît garde ; il crut, comme le reste des Canadiens, que les Anglois n'oseroient jamais exécuter un projet sur nos frontières.

Cependant, à l'arrivée du Courier qui annonçoit que les ennemis paroisoient devant Frontenac, l'alarme fut à Montréal ; on battit la générale, et M. de Vaudreuil donna différens ordres qui sentoient l'irrésolution de son esprit. Il y eut une brigade pour le commandement de 1,500 hommes de milices, qu'on résolut d'envoyer au secours ; enfin le sort tomba sur le S. Duplessis Fabert, Major de Montréal, homme d'esprit et d'intelligence, mais décrié par sa mauvaise conduite et son ignorance ; le quartier d'assemblée fut à la Chine, où les Commandants et les autres se rendirent :

en attendant les différents détachements qui devoient former ce corps, on chargea les bateaux de vivres et munitions ; et les Canadiens et troupes reçurent pour huit jours de vivres ; on prit pour le compte du Roy, de la Chine, les vivres du Munitionnaire, ou plutôt, un nommé Pillet les fournît ; j'aurai dans la suite occasion de parler de cet homme et de ses richesses, ce qui me donnera lieu de donner son portrait.

La lenteur avec laquelle cet armement se fit donna tout le temps à M. Bradstreet d'exécuter ce qu'il avoit entrepris, et l'on apprit, lorsqu'on n'étoit encore qu'à deux lieues de la Chine, que le fort étoit pris.

M. Duplessis vint camper à la Présentation, en attendant les nouveaux ordres du Général, où l'on resta pendant quelques jours afin de consommer des vivres, et avoir un motif de dépense ; le Munitionnaire n'avoit point été oublié ; un nommé Porlier avoit un canot chargé de marchandises ; les gens qui les menaient avoient été commandés, afin qu'ils ne coûtassent rien ; enfin, tout trouva sa place ; et, enfin qu'on pût tranquillement faire ses affaires telles qu'on le vouloit, on obligea, par des mauvaises manières, l'Ecrivain du Roy, qui étoit à la suite du détachement, de se retirer ; en attendant, on l'envoya à Frontenac, avec un détachement commandé par un Officier, pour y observer le fort et la situation dans laquelle les Anglois l'avoient laissé : le S. de Pont le Roy, qui étoit Ingénieur en Chef en Canada, avoit été détaché pour le même sujet par le Général ; mais cet Ingénieur, à qui il falloit continuellement une vache laitière pour le nourrir, ne trouva point lieu, ni de rétablir le fort ni de le rebâtir ; d'autre part il craignoit un séjour où sa vache auroit pu lui manquer ; cet écrivain dressa un plan de la situation où étoit le fort, et fit comprendre qu'on pourroit le rétablir à peu de frais, n'y ayant que les bastions du Nord-Ouest qui

étoient les plus endommagés, et les murs ayant encore quatre ou cinq pieds d'élévation ; le reste étant presque en son entier, ainsi que la tour. Les ennemis y avoient encore laissé six gros canons avec beaucoup de boulets, de bèches, pioches, haches, outils, fer, clous, serrures, affûts, enclumes, fer, et acier.

M. Duplessis reçut enfin ordre de détacher de ses troupes pour aller secourir Niagara ; le S. de Montigni, Capitaine, eut le Commandement de ce secours ; ses instructions portoient d'entrer dans ce fort en cas que l'ennemi fit mine de l'assiéger, et dans le cas contraire de s'en revenir, ou d'aller joindre, s'il le pouvoit, le Sieur de Lignerie, qui commandoit au Fort Duquesne ; il composa lui-même son détachement, et se chargea de tout ce qu'on voulut lui donner, ou ce qu'on lui permit de prendre : M. de Montigni étoit laid de visage, mais recommandable par sa valeur ; il étoit brutal et emporté, et d'un intérêt qui lui auroit tout fait sacrifier pour sa fortune ; il conduisit donc son détachement et ses marchandises à Niagara ; mais il eut soin de lui, et pillà dans les ballots ce qu'il trouva de meilleur et à sa bienséance, et fit promptement un voyage avantageux : pour le S. Duplessis, il se rendit suivant ses ordres à Frontenac, et prit les présents pour les Sauvages, dont il ne donna rien : M. de Vaudreuil, plus indécis que jamais, donnoit des ordres qu'il révoquoit ensuite ; il sembloit que ce fût un jeu ; cependant, il falloit annoncer à la Cour la prise de Frontenac. Ce Général ne voulut pas convenir que c'étoit sa faute, et aima mieux la rejeter sur M. de Noyan : afin que celui-ci ne le prévint point, il lui fit insinuer qu'il lui seroit plus avantageux de laisser le compte à rendre au Général, qui ne manqueroit pas d'écrire en sa faveur et de lui procurer des grâces dont il avoit besoin. M. de Noyan se laissa aisément prévenir ; il n'avoit aucun sujet de se défier du Général ; il

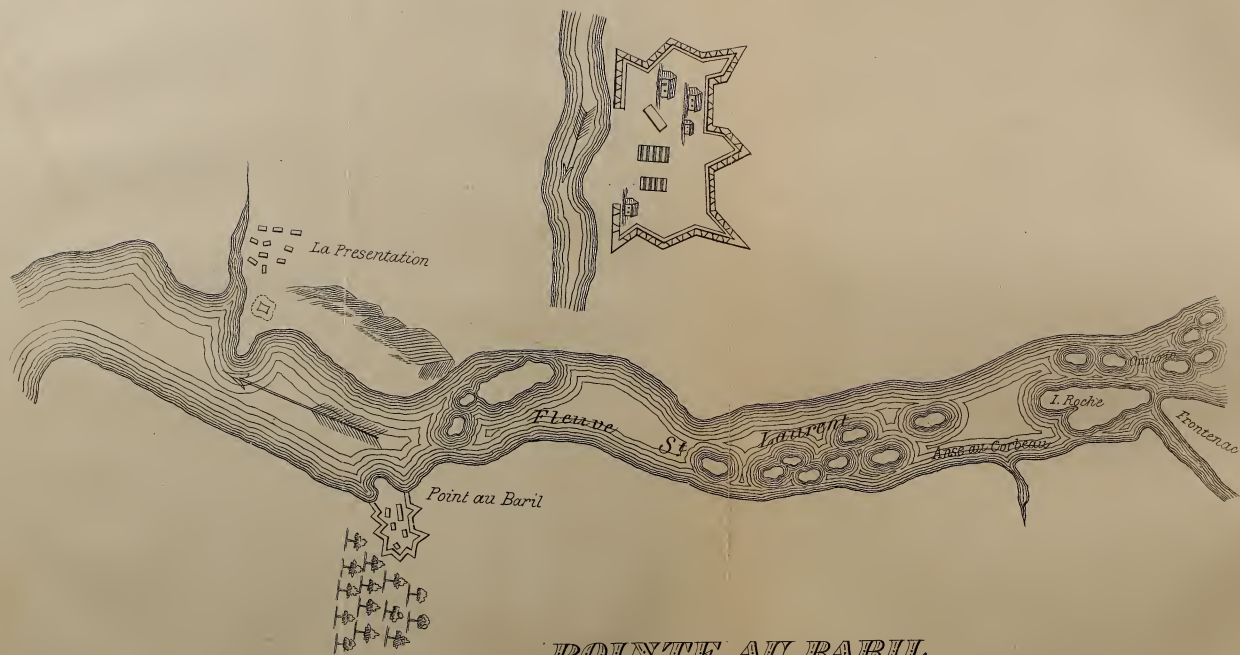
avoit fait son devoir ; et s'il y avoit de la réprimande à avoir, M. de Vaudreuil se trouvoit plus coupable que lui ; dans cette idée il le laissa faire ; cependant le Général se clara, et rejeta tout sur M. de Noyan, en faisant cependant comprendre que son grand âge avoit affoibli son esprit ; il demanda sa retraite qu'on lui accorda ; ainsi cet Officier se trouva la dupe de sa bonne foi. Lorsqu'il sut sa retraite il écrivit à la Cour, mais ce fut inutilement.

Enfin M. de Vaudreuil se décida à construire deux barques à la place de celles qui étoient brûlées, et par conséquent de rappeler le S. Duplessis de Frontenac, et d'y mettre un Officier Commandant avec une garnison ; mais avant, il avoit donné ordre au S. Duplessis de se replier entièrement avec son détachement,—ce qu'il exécuta le 26 Octobre. Il trouva à la Présentation les ordres qui lui ordonnoient de descendre, et d'envoyer le Sieur Chevalier Benoit commander au Fort Frontenac avec un détachement de troupes et de Canadiens ; il étoit envoyé, tant pour protéger les effets et munitions de guerre et de bouche qui devoient passer dans le pays d'en haut, que pour rétablir ce poste : le S. Duplessis avoit ordre aussi de faire remonter ceux du parti de M. de Montigni à Niagara qui étoient descendus, et qui étoient en état de faire le voyage, avec ceux qu'on envoyoit dans les canots chargés d'effets et de marchandises ; Montigni, à qui cette affaire fut confiée, en agit en homme qui ne s'oubloit pas ; il fit descendre, ou donna congé, à qui lui offrit le plus, en sorte que ses injustices, connues de ceux qui avoient le malheur de ne lui pas plaire, ou de ne pouvoir lui rien donner,* débarquèrent sur les grèves les ballots de marchandises dont ils étoient chargés, attachèrent dessus leur état de charge, et se servirent de leurs bateaux ou canots

* Le sens n'est pas complet ici—on pourroit y suppléer par ces mots : *furent la cause qu'ils.*

pour descendre : alors ce fut une confusion et un vol général ; chacun s'appropriâ quelque chose, et cela ne cessa que par le départ des SS. Duplessis et Montigni pour Montreal, et du S. Benoit pour la Présentation.

Le S. Chevalier Benoit étoit d'une famille Parisienne ; il n'avoit absolument aucun bien ; c'étoit un de ces hommes de rien, qui, parce qu'ils savent qu'ils le sont, croient charitablement tous les autres voleurs ; c'étoit un homme à chimères, dévot, avec assez d'esprit—quelque peu orné,—surtout philosophe, mais du reste brave et capable de faire honneur à qui lui confieroit un poste ; il partit donc de la Présentation avec un détachement peu considérable, et se rendit à Frontenac avec un Garde-magasin du Roy. Comme les postes du pays d'en haut devoient naturellement manquer du plus nécessaire, leurs instructions relatives portoient d'y faire passer le plus que l'on pourroit ; des Officiers furent détachés pour la conduite de ces convois ; les vols et les pertes anéantirent presque tout ; les Canadiens, lors fatigués, mourant de faim, ne vouloient plus marcher, et menaçoient même de se révolter ; pour comble de malheur on voloît leur paiement ; enfin l'on réussit de fournir, tant bien que mal, Niagara ; le S. Douville, Commandant à Toronto, avoit évacué ce poste, et s'étoit retiré à Niagara ; le Sieur de Cressé, Aide-constructeur en Canada, avoit été envoyé à Frontenac avec le S. Laforce, Capitaine de bâtiment, pour construire deux nouvelles goêlettes, tant pour rattrapper la supériorité du lac, que pour fournir plus aisément Niagara, et rendre de ce côté les frontières plus respectables ; mais ne pouvant pas trouver les bois nécessaires à portée, il se transporta, en descendant vers la Présentation, à un endroit nommé la Pointe au Baril, où la construction se trouvoit plus facile à tous égards ; il en écrivit au Général, en attendant le S. Benoit, qui avoit ordre de se fortifier, ou dans les décombres



de Frontenac, ou aux environs ; après avoir bien cherché, il décida de se fortifier auprès de ce fort ; il fit en conséquence abattre du bois, pour former quatre bastions sur une prolongation de cinquante à soixante pieds, le long de la rivière, et du côté du fort, deux desquels devoient battre entre le fort et les logements, et les deux autres sur la rivière ; des quarts *vides* de farine devoient faire les retranchements sur le bord de l'eau ; mais le Général qui avoit reçu de grandes plaintes contre le S. de Lorimier, Capitaine Commandant à la Présentation, résolut de le relever et de mettre à sa place le S. Benoit, qui en même temps protégeroit la construction de la Pointe au Baril ; en conséquence, il donna les ordres nécessaires au S. Benoit qui se replia avec toute sa garnison, et tout ce qu'on put emporter de Frontenac, en fer, pour les bâtimens, et ne laissa quoi que ce fût à Frontenac.

La Pointe au Baril est éloignée de trois lieues de la Présentation, en montant vers Frontenac, sur la rive droite du fleuve St. Laurent ; sa construction étoit moins à portée d'être insultée que du côté de la Présentation, qui par elle-même étoit un poste trop faible et trop mal situé pour pouvoir soutenir un coup de main ; on y transféra donc tout ce qui étoit destiné pour Frontenac, et on fit des retranchemens à l'entour de l'endroit choisi pour construire ; on y envoya un Garde-magasin, qui fut un jeune homme attaché à M. de Montcalm, qui trouva ce poste, quoiqu'il eût quitté celui qu'il avoit auparavant ; ce qui, dans un temps bien réglé, ne lui auroit pas été pardonné ; mais la Société ayant intérêt de prévenir ce Général sur tout ce qui lui faisoit plaisir, on le récompensa, pour sa faute, de ce poste, qu'on ôta à un honnête homme, parce que son procédé ne convenoit pas au commis ou agent du Munitionnaire : on y envoya aussi un Commissaire nommé Mellis, honnête homme, qui eût bien

tôt castille avec M. Benoit, qui vouloit tout faire et être totalement le maître.

Il ne se passa rien de trop considérable dans le pays d'en haut ; le S. de Bellestre, qui commandoit au Détroit, ayant appris que les ennemis marchoient, se mit à la tête des Hurons et autres Sauvages, et alla attaquer leur avant-garde qu'il défit ; les Hurons donnèrent assez de marques de bravoure, et firent une vingtaine de prisonniers ; mais les Outaouais se distinguèrent par leurs chevelures qu'ils levèrent à ceux que les François avoient tués ; ensuite, cent Chaouanons et Loups s'étant joints à ce Commandant, il alla pour harceler l'ennemi, qui alloit, disoit-on, au Fort Duquesne ; mais le Commandant de ce poste l'abandonna, n'étant pas en état de le soutenir, faute de vivres, et se retira au Fort Machault, après avoir envoyé aux Illinois la majeure partie de l'artillerie.

M. de Vaudreuil sentit alors la perte de Frontenac ;—ne s'attendant plus qu'à voir tous les jours les Anglois faire des progrès, il envoya, le 24 Décembre, 1758, une instruction à tous les Capitaines des Postes du Gouvernement, relative à la défense qu'il projetoit de faire l'année d'ensuite ; elle étoit rédigée en quatorze articles ; le Préambule, que je donne ici, annonce qu'il prévoyoit ce qui lui alloit arriver ; il s'énonçoit ainsi ; mais le S. St. Sauveur, son Secrétaire, n'en savoit pas davantage ; ce qui peut faire juger du génie du maître.

“ Les circonstances où la Colonie se trouve réduite, malgré les grands avantages que nous avons eus sur nos ennemis,—la connoissance que nous avons eue de l'étendue de leurs projets, tant par mer que par terre,—tout exige que nous prenions les plus justes mesures pour nous mettre en état d'opposer la même résistance aux forces considérables qu'ils employeront de tous côtés, sitôt que la saison leur

permettra d'entrer en campagne ; nous ne saurions par conséquent pourvoir assez tôt à des objets aussi importants, de la célérité desquels le salut de cette Colonie dépend essentiellement."

Ensuite, il déclare qu'il veut faire procéder à un recensement général ; par le second article il ordonne que les hommes depuis seize jusqu'à soixante ans se tiendront prêts à marcher au premier ordre, et donne différents réglemens pour la discipline et l'exécution de ses ordres.

Il n'étoit pas extraordinaire que la récolte n'eût pas été abondante, les habitants ne pouvant travailler à leurs terres ; les levées qu'on faisoit les rendoient rares, et le défaut d'économie achevoit de ruiner le peuple : l'Intendant fut donc obligé de le taxer ; il rendit une ordonnance *fixant le prix du bled* à douze livres le minot, mais ce ne fut que pour le compte du Roy ; les particuliers se trouvèrent dans la nécessité de le payer trente-six et quarante livres le minot : comme les commis du Munitionnaire étoient déjà en horreur, on pria le S. de Montrepos, juge de Montréal, de faire la levée des bleds et de taxer les habitants proportionnellement à leurs familles ; on lui associa un nommé Péran.

Le nom du S. de Montrepos étoit Guiton ; il se disoit de la même famille du Maire de ce nom qui défendit Larochelle contre Louis Treize ; il étoit marié en France, et n'entretenoit pas moins des femmes ; il étoit aussi amateur de biens que qui que ce fût ; comme, en sa qualité de Juge, il avoit la police des cabarets, et qu'il en donnoit les permissions, il falloit s'adresser à lui, et aucun n'en obtenoit sans avoir pris des arrangements avec la femme avec laquelle il vivoit, pour la fourniture du vin, ou une somme comptant ; on peut penser par ce trait qu'il n'étoit pas scrupuleux sur la justice, et c'est aussi ce qui a donné occasion plusieurs

fois au Conseil Supérieur de le faire venir pour lui faire la mercuriale : ce Juge alla donc dans les côtes où il fit des levées en taxant chaque habitant ; mais il eut soin de faire sa provision ; les habitants eurent ordre de le mener en traîne jusqu'à la Pointe aux Trembles, ou Neuville, dans le Gouvernement de Québec, et on leur payoit le charroyage à raison de deux sols le minot ; ils trompèrent tant qu'ils purent, tant sur la qualité que sur la mesure ; toutes les levées, jointes à la dissipation, augmentoient considérablement le prix des bleds, et de tout le reste du comestible ; mais on commençoit à s'en dédommager par la grande quantité de billets d'ordonnance qui se multiplioient ; les marchands faisoient de même à l'égard de leurs marchandises, que le peu de vaisseaux qui venoient, rendoient encore plus rares ; cette disette générale et la cherté des vivres obligea l'Intendant à faire hyverner les troupes dans les campagnes, et on les mit chez les habitants à quinze livres par mois ; les Officiers des régimens représentèrent aussi, qu'ils ne pouvoient pas vivre avec leur paye, ni trouver de pension, et l'Intendant leur assigna, par supplément, quarante livres par Capitaine, et trente livres par Lieutenant et Enseigne, qui leur furent payés suivant la revue faite par le Commissaire de guerre qui étoit à leur suite : enfin, on résolut d'envoyer en France un Officier intelligent, pour rendre compte au Roy de la vraie situation de la Colonie, afin qu'il pourvût à ses besoins : MM. de Vandreuil et de Montcalm lui donnèrent chacun leur mémoire par écrit ; mais ils lui apprirent chacun leurs intentions, afin que dans le cas qu'il fût pris, il jetât avant, à la mer, ces mémoires, et se souvint de ce qu'on demandoit ; il partit très-tard de Québec, et arriva heureusement en France.

1759.—Dès le mois de Janvier, 1759, on fit le recensement général des trois gouvernements du pays : le nombre des hommes de celui de Québec, en état de porter les armes, se

monta à 7,511 hommes ; celui de Montréal à 6,405, et celui des Trois-Rivières à 1,313 hommes ;—faisant en total 15,229 hommes ;—ce recensement ne fut pas exact.

Ensuite, on donna les ordres pour presser les fortifications de Carillon ou Fort Vaudreuil ; l'on fit aussi construire trois schebecks,* armés en guerre, pour naviguer sur le Lac Champlain ; et comme on appréhenda que dès le printemps les Anglois n'allassent former le siège de Niagara, on résolut d'en confier le Commandement au S. de Pouchot, Capitaine au régiment de——, homme de main et d'exécution, et qui, ayant fait fortifier ce poste, étoit très-capable de le défendre ; on augmenta la garnison, et enfin on le mit le plus que l'on pût en état de faire une vigoureuse défense ; ce n'est pas que le S. de Vassan, qui y étoit, manquât de cœur, mais c'est que M. Pouchot étoit Ingénieur, et par conséquent en état de connoître le fort et le faible de cette place, et d'ajouter à ses fortifications ce qu'il croiroit convenable ; et comme, dans le mois de Décembre, il étoit arrivé une goëlette de France, la Cour avoit prévenu le Général que les ennemis attaqueroient, la campagne suivante, la Colonie, par terre et par mer ; assuré par cette lettre du projet des Anglois, il écrivit le vingt Mai une lettre circulaire à tous les Capitaines de Milice, par laquelle il leur donnoit de nouveaux ordres pour faire marcher au premier ordre tous les habitants de leur compagnie, avec leurs armes, les prevenant de se munir d'ustensiles, et de se précautionner de six jours de vivres, et d'en fournir la même quantité, qui partiroit en même temps qu'eux, leur promettant de les leur faire payer après la campagne,—leur ordonnant de ne laisser qu'un seul Officier par compagnie avec les vieillards, les infirmes et les malades : à l'égard des Anglois, il s'exprimoit ainsi : “ Cette campagne

* Xebecs.

“ leur donnera (aux Canadiens) grandement matière de se
“ signaler ; la confiance que j’ai en eux n’est point ignorée
“ de S. M. que j’ai constamment informée de leurs services ;
“ ainsi, elle s’attend à ce qu’ils feront tous les efforts qu’elle
“ peut espérer de ses plus fidèles sujets ; d’autant mieux,
“ qu’ils défendront leur religion, conserveront leurs femmes,
“ leurs enfans, leurs biens, et éviteront le cruel traitement
“ que les Anglois leur préparent.”

Ensuite, il dit que le Roy a ordonné à ses troupes de se battre jusqu’à extinction, et, à son égard, s’exprime ainsi :
“ De mon côté, je suis déterminé à ne consentir à aucune
“ capitulation, convaincu des suites dangereuses qu’elle
“ auroit pour tous les Canadiens ; la chose est si certaine
“ qu’il seroit incomparablement plus doux pour eux, leurs
“ femmes, et leur enfans, d’être ensevelis sous les ruines de
“ la Colonie.” Cette lettre fut trouvée outrée, et on dit que M. de Vaudreuil faisant tant valoir les Canadiens, la Cour de France pourroit bien ne leur rien envoyer ; qu’ils se passeroient bien de tant d’honneur, mais non de secours ; et à l’égard du second article, cette même campagne lui donna un ridicule qui n’y étoit pas alors, et que les honnêtes gens prévoyoiént, et qui servit à le faire mépriser.*

Enfin, le six de Mai, M. de Bougainville arriva de France, et apporta les paquets de la Cour, qui n’apportèrent rien de flatteur pour la Colonie ; on fit d’abord courir le bruit que les bâtimens étoient chargés de vingt-cinq mille quarts de farine, et d’autant de lard,—ce qui auroit mis la Colonie à son aise ; mais tout se réduisit à six mille quarts,—le reste étoit pour le compte de la Société, et on annonça des vaisseaux du Roy, et un nommé Cannon, qui devoit faire à lui seul tout trembler. Il est vrai qu’il étoit Officier bleu, mais

* En effet, ce fut M. de Vaudreuil qui, le premier, proposa la capitulation de la ville de Québec.

on ne parloit pas de M. de Vauclain, qui, cependant, avoit le principal commandement de tous les vaisseaux, et étoit un homme distingué par son mérite particulier et sa bravoure.

Le S. de Bougainville vint chargé de commissions, grades, dignités, et croix de St. Louis : M. de Vaudreuil, qui étoit Commandeur, fut fait Grand' Croix ; M. de Montcalm eut le grade de Lieutenant Général et Commandeur ; M. de Lévis, Maréchal de camp ; MM. de Bourlamarque et de Sennezergues furent faits Brigadiers ; on ne sait qui mérita au S. de Bougainville le grade de Colonel, car il ne fit aucune action de remarque ; on attribua son avancement à la faveur de Madame de Pompadour, maîtresse du Roy,—ce qui tint lieu de mérite militaire ; M. Dumas, qui s'étoit distingué à la bataille du Fort Duquesne, fut fait Major Général et Inspecteur des troupes de la Marine,—emploi qu'avoit demandé pour lui M. de Vaudreuil.

Enfin, M. de Vaudreuil, certain que les ennemis tenteroient de venir à Québec, et ayant eu quelque vent que quelques vaisseaux Anglois paroissent dans le Golfe St. Laurent, prit des précautions pour mettre à l'abri les familles d'en bas de la rivière ; en conséquence, il fit un règlement pour leur conservation, et celle de leurs bestiaux et meubles ; il s'exprimoit ainsi : “ Etant de la prudence de prendre des
“ précautions d'avance, pour éviter toute surprise, supposé
“ que les ennemis entrassent en rivière, nous avons fait
“ établir des feux de signaux, de côte en côte, jusqu'à la
“ Pointe de Lévis ; ces feux doivent être allumés dans le cas
“ de l'approche d'une flotte ennemie ; nous nous occupons
“ essentiellement de la conservation des habitants de cette
“ Colonie, de leurs femmes, enfans, bestiaux, même de leurs
“ meubles,—pour leur éviter de tomber entre les mains des
“ Anglois, qui feroient subir aux colons un sort au moins

“ aussi rigoureux que celui des Acadiens ; et nous en avons
“ une nouvelle preuve par les traitemens qu’ils ont exercés,
“ malgré la capitulation de l’Isle Royale, envers les habitants
“ de l’Isle St. Jean et tous ceux du bas du fleuve : enfin,
“ leur haine est si connue pour tout ce qui est Canadien,
“ qu’ils portent l’injustice au point de vouloir les rendre
“ responsables des cruautés de quelques Sauvages, oubliant
“ le soin que nous prenons de les en garantir, et le bon
“ traitement que la nation à toujours fait aux prisonniers :
“ mais à quoi ne doit-on pas s’attendre d’une nation qui n’a
“ d’autre vue que son intérêt particulier, qui, au mépris des
“ traités les plus sacrés, projeta et entreprit l’envahissement
“ total de la Colonie en temps de paix.” Ensuite, il les
entretenoit des heureux succès qu’on avoit eus jusqu’alors,
des efforts que le Roy feroit en leur faveur, et disoit :
“ Nous trouvons un vrai plaisir à leur faire apercevoir que
“ sans inquiétude sur le sort de la Colonie, nous ne sommes
“ occupés que de leur intérêt particulier, et de la sûreté
“ de leurs familles et de leurs biens.” Ensuite, il ordonna
aux habitants de préparer dans les bois un lieu à pouvoir
cacher leurs meubles et ustensiles.

Il n’avoit pas besoin d’annoncer sa tranquillité sur le sort
de la Colonie ; personne n’ignoroit qu’il se flattoit de l’espoir
que les Anglois n’oseroient l’attaquer, et quelle étoit son
indolence à tous égards. La peinture qu’il faisoit des Anglois
étoit injuste, et il leur prêtoit les sentiments de cruauté qu’il
avoit lui même, car il étoit cruel à l’excès, et ce qu’il disoit,
au sujet de l’intérêt de la nation, que les Anglois envisagoient
dans la conquête de la Colonie, étoit sûrement déplacé.
Il est permis sans crime à toute nation de rechercher
et même de se procurer ses intérêts, sa gloire et sa
tranquillité. Les habitans de l’Isle St. Jean n’étoient que
des Acadiens, réellement sujets d’Angleterre, qui s’étoient

révoltés ;* jamais les Anglois ne les ont compris dans les capitulations, qu'à Beauséjour, où ils leur pardonnèrent, et ils les exceptèrent dans celle de Montréal. Cependant, on ne sait point qu'ils leur firent d'autre mal que celui de les proscrire de leur pays ; et enfin, les Anglois pouvoient être fondés à se plaindre du procédé de quelques Canadiens et des Sauvages. Marin et quelques autres avoient fait des cruautés inouïes malgré la paix ; on les avoit entretenus dans la guerre avec les Anglois,—on leur avoit donné des armes et des munitions,—et on avoit traité assez indignement quelques-uns de leurs prisonniers.

Les habitants depuis Kamouraska devoient se replier, avec leurs bestiaux et leurs familles, à la Pointe de Lévi ; ceux de l'Isle d'Orléans devoient passer à la Côte du Nord ; on devoit faire des parcs pour mettre les vieillards, femmes, filles, et garçons au-dessous de quinze ans, dans un endroit le plus éloigné qu'on pourroit des habitations.

Les habitants au-dessus de Québec devoient y descendre ; et tous, en général, devoient se rendre par compagnies à l'endroit indiqué avec un mois de vivres : on devoit faire des feux à certaines distances pour avertir de l'approche de l'ennemi, et deux coups de canon tirés de Québec devoient être le signal de l'assemblée ; on détacha aussi plusieurs Officiers, pour les opérations : le S. de Léry fut mis à l'Islet du Portage, qui étoit sa tête, et le S. de Montenon, à la côte du Sud, et le S. De Lanaudière à l'Isle d'Orléans.

L'Officier détaché au Cap des Rosiers, proche de Gaspé, ayant aperçu des vaisseaux Anglois, en fit des signaux ; mais comme on ne pouvoit se persuader que les Anglois tentassent le siège de Québec, on s'imagina que ce n'étoit que des

* Ceci a rapport aux articles 38e, 39e, et 55e, de la capitulation de Montréal, du 9 Septembre, 1760.

corsaires : l'on trouvera surprenant, qu'après avoir détaillé tant de précautions, que l'on doutoit que les ennemis vinssent attaquer Québec ; le Canadien se croyoit indomptable, et pensoit qu'à lui seul appartenoit d'aller attaquer l'ennemi chez lui. M. de Vaudreuil l'entretenoit de ses conquêtes, et étoit lui-même dans ces idées ;—il le paroît par la sécurité avec laquelle il vivoit.

Cependant on avoit nouvelles, par les prisonniers que l'on faisoit, que les Anglois faisoient de grands préparatifs, et assembloient même plusieurs corps d'armée pour attaquer la Colonie par différents endroits en même temps ; le S. de Lignerie, qui avoit abandonné le Fort Duquesne, et s'étoit retiré au Fort Machault, réunit les garnisons de la rivière aux Bœufs, et de la Presqu'Isle, pour faire tête à un corps de cinq cents hommes qui étoit venu reconnoître son poste, mais qui s'en retourna au Fort Duquesne joindre un autre corps qui étoit campé sous ce fort. On apprit bientôt après qu'il s'étoit retiré, et avoit seulement laissé une garnison dans le fort.

Avant de parler de Québec et de ce qu'on fit pour le fortifier, il faut que j'en fasse la description telle que cette ville se trouvoit alors.

Québec est situé sur une pointe de rocher nommé le Cap aux Diamants, qui donne sur le fleuve St. Laurent, et à l'embouchure d'une petite rivière nommée St. Charles, que le flux fait grossir. Cette ville étoit alors séparée en deux ; on pouvoit même y ajouter une troisième division ; la basse ville située au pied d'un roc, dans l'espace du roc à la rivière, étoit remplie de maisons, toutes pour la plupart occupées par des marchands, avec une petite église sur la place où se tenoit le marché ; d'un côté étoit le chantier de construction ;—et de l'autre, la petite rivière St. Charles *qui* ne laissoit que l'espace d'une rue assez étroite.

La haute ville contenoit, avec quelques maisons de marchands et de gens aisés, ce qu'on nommoit le Château, logement du Gouverneur général, qui étoit entouré de murailles et flanqué de bastions,—ce qui formoit une espèce de forteresse ; mais les murailles ne valaient rien : au devant de ce Château étoit la place d'Armes, terminée par devant à une église et couvent des Récollets ; à droite par quelques maisons, et à gauche par une rue qui menoit à une batterie nommée Royale, assise sur le rocher, et qui battoit dans la rade,—et à la poudrière qui étoit une ancienne fortification démolie en partie, et bâtie sur le *point* le plus élevé de ce roc ; l'Evêché, le Séminaire, la Cathédrale, les Jésuites, les Ursulines, les Hospitalières, occupoient chacun un grand terrain : la haute et la basse ville avoient communication par un chemin taillé dans le roc, entre l'Evêché et le Château ; le long du roc, derrière, étoit une batterie, que l'on avoit prolongée le long de la rivière St. Charles, qui donnoit en plein sur la rade du fleuve et l'embouchure de cette rivière. Comme le roc formoit une espèce de rideau des deux côtés de la ville, qui s'allongeoit vers le fleuve et Ste. Foy, il ne restoit qu'un front de fortifications à faire entre ces deux rideaux. Ces fortifications consistoient dans un mur flanqué de bastions et ouvert de deux portes,—dont l'une nommée St. Louis, donnoit du côté du fleuve, et les fortifications de ce côté embrassoient un grand terrain non encore habité. Depuis cette porte jusqu'au Château régnoit une rue du même nom. La seconde porte se nommoit St. Jean, et se perdoit dans une petite place au devant de la Cathédrale, à laquelle le Collège des Jésuites faisoit face. Il y avoit encore une troisième porte qui avoit été ménagée dans le roc, flanquée d'un bastion à ce côté, et défendue de l'autre par des batteries établies dans un grand bâtiment qui formoit un

corps de caserne ; cette place communiquoit à l'Intendance et à ce que je nomme la troisième ville. L'Intendance étoit un vaste bâtiment dans lequel le Conseil Supérieur, la Prévôté, et l'Amirauté tenoient leurs audiences ; les bureaux, les magasins du Roy étoient dans son enceinte ; au dehors étoit un chantier, un grand bâtiment pour la construction des bateaux,—beaucoup de maisons, avec un beau fauxbourg nommé St. Roch ; un autre nommé St. Vallier, dont une rue assez longue menoit à l'Hôpital Général,—maison religieuse bien bâtie et bien entretenue, à un quart de lieue de distance sur la petite rivière St. Charles, dont la perspective faisoit un coup d'œil gracieux. Il y avoit près de quinze ans que le front des fortifications avoit été commencé, sous le dessein du S. Chaussegros de Léry, Provençal, et qui n'entendoit point son métier ; cependant il étoit venu à Québec, Ingénieur, avec la qualité d'Inspecteur des fortifications ; mais sa présence n'avoit rien opéré, et son départ pour Louisbourg, qu'il eut ordre d'aller fortifier, acheva de le faire rentrer dans l'indolence,* en sorte que les fossés n'étoient pas même achevés, et que les bastions ne battoient que dans les courtines, sans aucune batterie au dehors ; du reste il n'y avoit aucun ouvrage avancé ; ce n'est pas que la Cour n'eût affecté un fonds pour les fortifications, mais on l'employoit à autres choses, et on fortifioit au loin, parce qu'on pouvoit faire accroire ce qu'on vouloit, et que peu de personnes étoient en état d'en rendre compte.

Le climat de Québec est très froid ; les lacs, les montagnes, la rivière, et les vents de nord et de nord-est, qui y sont fréquens, rendent même la belle saison méconnoissable du soir au matin ; l'hiver y est long et rude, ce qui est cause qu'on n'y peut faire aucun bled d'automne, et que souvent on y sème très-tard dans le mois de Mai,

* C'est-à-dire M. de Vaudreuil.

les bleds ne se trouvant pas murs dans le mois d'Août, les brumes ou brouillards, qui surviennent à l'arrière-saison, enlèvent ordinairement les espérances des laboureurs : les légumes y viennent fort bien ; la montagne de Québec a une mine de cuivre* assez abondante ; on trouve sur les bords de l'eau des pierres garnies de ce métal : ce roc, du côté du fleuve, a encore du plomb,* qu'on aperçoit dans les fentes du roc, ou dans les morceaux qui s'en détachent ; il y a encore une petite pierre luisante qui est dure comme le diamant, et coupe assez passablement le verre, mais n'a pas ni le brillant ni la vivacité du vrai diamant ; on la trouve ordinairement longue ou ovale, et taillée en pointe par les extrémités, très-unie, et détachée du roc : il y a encore des eaux minérales qu'on peut boire avant le lever du soleil,—et qui donnent beaucoup de soulagement à ceux qui sont atteints de l'estomac, et d'eaux sanguineuses.

* L'Auteur a été induit en erreur quant à l'existence soit de mines de cuivre ou de plomb dans le rocher de Québec. On a lieu de croire qu'il n'a jamais été découvert de traces qui indiquaient l'existence soit de l'une ou de l'autre de ces mines dans cette localité ; il est possible qu'on ait pu se méprendre, sur les pyrites de fer que l'on y rencontre quelquefois, et qu'on les ait regardées comme minerais de cuivre ; et que de même l'on se soit également mépris sur la substance noire carbonique que l'on rencontre souvent entre les couches d'ardoise, et qu'on aura prise pour de la mine de plomb : on a pu aussi supposer la présence de cuivre dans le rocher de Québec, par la circonstance que l'on s'est quelquefois aperçu que l'eau d'une fontaine minérale qui se trouve située près de l'extrémité du fauxbourg St. Jean, était fortement imprégnée du goût de ce minerai, d'où quelques personnes ont en effet conjecturé, à une époque assez récente, que cette eau, en coulant, passait sur une veine de cuivre.